

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE**  
**OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1942 - 21 octobre 2005 - prix : 1 €

**"Journée mondiale  
du refus de la misère"**

**Un jour pour  
parler de la  
pauvreté,**

**365 pour la  
fabriquer !**

**Amiante**

**Il faut que les  
empoisonneurs  
soient jugés !**

p.7

**Impôts**

**Nouveaux cadeaux  
pour les patrons  
et les plus riches**

p.5

**Grippe aviaire**

**Pas tous  
égaux  
devant la  
maladie**

p.16

**SNCM, RTM, Connex...**

**Travailleurs  
en lutte**

p. 10 et 11



## Sommaire

### Leur société

- p 4**
- Le 7 octobre 1961 : le massacre des Algériens
  - La loi sur le "rôle positif" de la colonisation
  - Un général de l'opération Licorne démis
- p 5**
- Le budget 2006 au Parlement
  - Charges sociales : toujours des cadeaux aux patrons
  - Redevance audiovisuelle : l'arnaque
- p 6**
- Le développement du travail de nuit
- p 7**
- La manifestation sur l'amiante
  - Mobilisations contre les expulsions de sans-papiers
- p 16**
- Le projet de CDD pour les plus de 57 ans
  - Grippe aviaire: une menace et un révélateur

### Tribune

- p 6**
- Les dirigeants syndicaux et le conflit de la SNCM : l'art et la manière de couler une grève.

### Dans le monde

- p 8**
- Etats-Unis : mensonges sur les pillages à la Nouvelle-Orléans
  - Pakistan : catastrophe naturelle et lenteurs criminelles

### Il y a cent ans

- p 9**
- 1905, la première révolution russe.

### Dans les entreprises

- p 10**
- SNCM Marseille : une bataille se termine
- p 11**
- Régie des transports de Marseille : les tramots toujours en lutte
  - Connex-Transports de Nancy
  - Fralen-Groupe Timex (Besançon)
- p 12**
- Michelin - Poitiers.
  - URSSAF - Montreuil (93)
  - Elm-Leblanc - Drancy (93)
- p 13**
- Saint-Gobain Desjonquères - Sucy-en-Brie (94)
  - Alstom - Saint-Ouen (93)
  - LU - Toulouse
- p 14**
- Siemens ex-Vatech - Grenoble
  - Arcelor - Lorraine
  - Couzon - Courpière (Puy-de-Dôme)
- p 15**
- EDF-RTE - Région lyonnaise
  - SNCF : dénonciation de l'accord sur l'intéressement
  - Hôpital Dron - Tourcoing (Nord)
  - Peugeot - Poissy (Yvelines)

## • L'argent public pour les patrons des « pôles de compétitivité »

### Rien de bien « innovant » !

Le gouvernement va distribuer 1,5 milliard d'euros sur trois ans, sous forme d'exonérations fiscales et sociales, à des entreprises faisant partie de ce qu'il appelle des « pôles de compétitivité ». Il vient de retenir une première liste de 55 « pôles » censés renforcer, sur une zone géographique, l'innovation technologique dans différents secteurs : l'informatique, la pharmacie, l'espace...

Mais pour voir à qui profitera cet argent public, il suffit d'aller sur le site Internet de l'un de ces pôles.

Que se cache-t-il par exemple derrière le projet « System@tic - Ile-de-France » ? À la question « *Quels sont les acteurs clés industriels du pôle ?* » on nous énumère : Alcatel, Bull, Dassault Aviation, Dassault Système, EADS, France Télécom, Motorola, Thales, Valéo... Rien que du beau monde ! Et c'est un directeur technique de Thales qui se félicite de ce que le projet ait été labélisé par le gouvernement.

Tout aussi instructif est le budget prévisionnel du pôle. 20 mil-

lions d'euros par an de l'État, 40 millions d'euros en subventions des collectivités (Région, départements, communautés d'agglomérations) et 140 millions d'euros des acteurs. L'argent public financera ainsi au moins pour un tiers les investissements de ces grands groupes.

Il est à noter que, dans ce domaine, droite et gauche sont encore et toujours sur la même longueur d'onde. Jean-Paul Huchon, le président PS de la région Ile-de-France, a déclaré : « *La région mettra 1 euro quand*

*l'État mettra 1 euro* ». Manifestement les industriels l'entendent bien de cette oreille et l'ont déjà intégré dans leur comptabilité.

Il y a cependant une question à laquelle ne répondent ni les sites Internet des « pôles de compétitivité », ni les déclarations du gouvernement : avec ces 1,5 milliard d'euros, combien aurait-on pu financer d'écoles, d'hôpitaux ou de lignes de transports en commun utiles à la population... et les emplois allant avec ?

Daniel MESCLA

## Acharnement judiciaire contre Nathalie Ménigon

Le collectif « Ne les laissons pas faire », qui tente d'obtenir des autorités judiciaires la libération des anciens membres du groupe Action Directe, qui ont dépassé leur temps de prison incompressible mais qui restent emprisonnés, appelle à un nouveau rassemblement de protestation, jeudi 27 octobre, à 18 heures, devant la Direction de l'administration pénitentiaire.

Le collectif veut déposer une nouvelle demande de libération de Nathalie Ménigon, qui vient de lui être récemment refusée. À propos de ses conditions actuelles d'emprisonnement, il souligne qu'elle « *continue à subir des conditions de détention intolérables : hospitalisée le 30 septembre à la suite d'un malaise cérébral, elle n'a fait l'objet d'aucun soin sérieux depuis son retour en cellule. Son état de santé précaire, suite à deux accidents vasculaires cérébraux, est bien connu de la Chancellerie, de la Direction de l'administration*

*pénitentiaire et des experts médicaux* ».

Le collectif « *exige de toute urgence un suivi médical digne de ce nom* ». D'autre part, « *en un an, sept demandes de parloir déposées pour Nathalie ont été refusées ou sont restées sans réponse. Son isolement est maintenu : elle ne reçoit aujourd'hui de visites mensuelles que de trois personnes. La direction du centre de détention de Bapaume exerce une censure politique discriminatoire : Nathalie n'a droit qu'à deux communications téléphoniques par mois (alors que les détenus hommes de Bapaume, comme souvent ailleurs, peuvent téléphoner tous les jours)* ».

Quoi qu'on puisse penser des méthodes d'Action Directe, rien ne justifie ni un tel acharnement judiciaire, ni les brimades et discriminations dont sont victimes les anciens membres de ce groupe.

Lutte Ouvrière se joint volontiers à cette protestation et appelle ses amis et lecteurs à s'y associer, jeudi 27 octobre, au carrefour de la rue de la Verrerie et de la rue du Renard à Paris 4<sup>e</sup> – métro : Hôtel-de-Ville.

## Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

### Le Mans

**Samedi 22 octobre**  
à partir de 16 h 30

Salle Pierre-Guédou

### Dijon

**Dimanche 30 octobre**

La maison de Marsannay-la-Côte  
**Marsannay-la-Côte**

### Orléans

**Samedi 5 novembre**  
à partir de 16 h

Salle des fêtes à Saran

### Compiègne

**Samedi 19 novembre**  
à partir de 17 h

Salle des fêtes,  
place de la République,  
à Margny-lès-Compiègne

## LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)  
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org  
www.union-communiste.org  
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20  
Télécopie : 01 48 10 86 26

### Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « *Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière* » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

**ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :  
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

# L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise  
du 17 octobre



## Vaincre la pauvreté, c'est mettre fin au capitalisme

À défaut d'éradiquer la misère, une « journée mondiale du refus de la misère » a été inventée, qui s'est déroulée le 17 octobre. C'est une journée patronnée par l'ONU, dont on ne peut vraiment pas dire qu'au cours de ses soixante ans d'existence elle ait fait reculer la pauvreté. Durant une journée, les médias font mine de se pencher sur le sort des plus pauvres, publient quelques témoignages et statistiques accompagnés de phrases lénifiantes. Puis les choses continuent comme avant.

Mais pourquoi la misère s'accroît-elle ? Pourquoi la croissance économique elle-même, si elle enrichit les riches, ne diminue-t-elle pas la pauvreté, mais augmente-t-elle le nombre de pauvres ?

Ici même, en France, pays parmi les plus riches du monde, 7,4 millions de personnes, plus d'une personne sur dix, vivent avec moins de 615 euros par mois, 3,5 millions n'ont qu'un logement dégradé ou malsain, et 80 000 pas de logement du tout.

Mais la pauvreté n'est pas un fléau de la nature. Ce n'est pas une maladie. Il y a des responsables et on sait pertinemment qui ils sont. Comment prétendre « refuser la misère » et accepter que des entreprises qui font des profits considérables puissent licencier et pousser vers le chômage et la pauvreté une partie de leurs travailleurs, simplement pour augmenter le prix de leurs actions en Bourse et la fortune de leurs actionnaires ? Et pourquoi la pauvreté frappe-t-elle, au-delà des chômeurs, de plus en plus de travailleurs ? Parce que les salaires sont bloqués et que de plus en plus nombreux sont ceux qui n'ont qu'un emploi précaire, avec une paie qui permet tout juste de survivre, même en travaillant. C'est tout le fonctionnement économique qui, pour fabriquer du profit pour quelques-uns, écrase ceux qui travaillent et broie impitoyablement ceux qui ne peuvent plus travailler, soit parce que l'âge, un handicap ou une maladie les empêchent de le faire, soit parce que c'est le système économique lui-même qui les rejette sur le bord du chemin.

Et il en est ainsi à l'échelle du monde. Depuis la créa-

tion de l'ONU, justement, il y a soixante ans, la richesse produite par la collectivité humaine s'est accrue dans des proportions considérables, mais les inégalités bien plus encore. Alors que 2,5 milliards d'individus sur Terre doivent survivre avec moins de deux euros par jour, quelques dizaines d'autres possèdent plus que la richesse nationale de la plupart des pays. Ces enfants du Niger au corps squelettique, mourant de faim, le désespoir de ceux qui errent autour de ces enclaves européennes sur le sol marocain que sont Ceuta et Melilla et se jettent sur les barbelés en tentant de pénétrer en Europe, pour chercher simplement du travail qu'ils ne sont pas sûrs de trouver : c'est le Tiers Monde. Mais le Tiers Monde, c'est la majorité de la planète et il se prolonge jusqu'au cœur des pays riches.

À quoi bon la croissance économique, au nom de laquelle on impose les sacrifices aux travailleurs, si elle signifie l'appauvrissement de ceux qui en sont les artisans ? À quoi sert une journée d'émotion, sincère peut-être de la part des associations qui essaient d'aider les plus démunis, mais d'une écoeurante hypocrisie de la part de ceux qui gouvernent le monde ?

La misère est le résultat de la guerre de classe que mène la classe capitaliste, qui domine l'économie pour faire du profit avec tout, pour s'accaparer tout, quitte à ce que l'humanité en crève. Ne plus la laisser faire est la seule façon de combattre la pauvreté !

Faire reculer la pauvreté, c'est imposer au grand patronat et au gouvernement l'interdiction des licenciements, la répartition du travail entre tous, la fin de la précarité et un salaire correct pour tous ceux qui travaillent. Mais tant que la direction de la société appartient aux groupes capitalistes qui ne cherchent qu'à maximiser leurs profits, l'humanité en sera réduite à verser quelques larmes sur les morts et les blessés d'une économie qui fait plus de victimes que les catastrophes naturelles.

Pour vaincre la pauvreté, il faudra une autre organisation sociale que celle basée sur l'exploitation.

**Arlette LAGUILLER**

### • Les confédérations syndicales et les suites du 4 octobre

## Tous ensemble, tous ensemble... pour ne rien faire !

Les confédérations syndicales CGT - CGT-FO - CFDT - CFTC CFE-CGC se sont réunies discrètement le 17 octobre, après deux semaines de réflexion, pour décider des suites qu'elles comptaient donner à la journée du 4 octobre. Si elles « se félicitent de la mobilisation plus forte que le 10 mars » et du fait « que le nombre important de manifestations du 4 octobre, leur ampleur et le soutien de l'opinion publique traduisent bien le mécontentement croissant des salariés du privé et du public », elles se sont mises d'accord pour... ne rien décider.

Les suites au 4 octobre seront donc pour plus tard. Quand ? Le numéro deux de la CFTC a tout juste précisé : « On n'attendra pas Noël ». Mais cette affirmation est peut-être un peu hâtive, puisqu'il a fallu déjà attendre sept mois et une

rafale de nouvelles attaques contre le monde du travail, initiées par le patronat et le gouvernement, pour qu'après le « précédent succès » du 10 mars une nouvelle journée d'action soit organisée.

Tout cela n'empêche pas les cinq confédérations de s'adresser « solennellement au gouvernement pour que les rencontres annoncées se réalisent rapidement » et « aux employeurs pour que le résultat des négociations engagées ou à venir réponde aux revendications du public et du privé ».

Pourtant on a vu comment les uns et les autres n'avaient tenu aucun compte du million de manifestants du 10 mars précédent, à partir du moment où aucune suite à ce mouvement n'était organisée. Les confédérations syndicales savent cela, et elles savent aussi que leur attentisme

contribue à démobiliser leurs propres militants, et plus largement les travailleurs. Mais visiblement cela ne les gêne pas. Car elles ne cherchent nullement à s'engager dans une mobilisation de millions de travailleurs, pour préparer une véritable contre-offensive et mettre patrons et gouvernement à la raison.

Toutes en chœur, les confédérations syndicales demandent des « négociations ». Mais si cela pouvait leur donner la satisfaction d'être invitées à participer à ces séances, que pourrait-il en sortir dans le contexte actuel ? Et, devrait-on ajouter, surtout devant le spectacle de chefs syndicalistes montrant d'avance qu'ils ne sont pas prêts à mobiliser vraiment la classe ouvrière.

Bien évidemment, les centaines de milliers de travailleurs qui ont

utilisé la journée du 4 octobre pour manifester et faire entendre leur volonté de mettre fin à la situation actuelle ont eu mille fois raison. Ils ont montré que la passivité ne vient pas des travailleurs, mais des sommets syndicaux.

Le grand patronat et le gouvernement ne craignent certainement pas ces dirigeants syndicaux là, mais les possibles réactions des travailleurs eux-mêmes. Ils savent que, si un mouvement puissant et décidé venait du plus profond de la classe ouvrière, qui subit aujourd'hui coup sur coup, le rapport de force changerait brutalement et qu'alors ils n'en mèneraient pas large.

Il n'y a qu'à voir comment le « flamboyant » Villepin est devenu tout d'un coup tout sombre et sans éclat, en annonçant des reculs du gouverne-

ment, devant la grève déterminée et combative de la SNCM qui, grâce à son caractère décidé, a pu gagner l'opinion ouvrière de deux régions. Mais, dans ce cas-là aussi, les directions confédérales n'ont rien fait pour étendre le mouvement, ne serait-ce qu'à tous les secteurs menacés de privatisation.

Pourtant, le succès pour les travailleurs ne peut venir que d'une lutte devenant contagieuse et menaçant de s'étendre à toute la classe ouvrière. Et, si les dirigeants syndicalistes n'en veulent pas, les travailleurs devront l'imposer, s'ils ne veulent pas continuer à subir les mauvais coups du patronat et du gouvernement.

**Paul SOREL**

• 17 octobre 1961

## Quand la police massacrait les Algériens à Paris

En octobre 1961 la guerre d'Algérie, une guerre réelle mais qu'on refusait d'appeler ainsi, durait depuis sept ans. Les pourparlers engagés depuis des mois allaient bientôt conduire à l'indépendance du pays par les accords signés à Évian le 19 mars 1962. L'affrontement avait des prolongements dans ce qui était encore la « métropole ». Aux brimades et aux exactions visant les Algériens, commises par la police, le FLN répondait par des exécutions de policiers, certains connus comme tortionnaires, d'autres choisis à l'aveuglette.

Cette guerre coloniale sur le sol français avait vu se développer au sein de la police les idées et les comportements racistes et l'influence de l'organisation d'extrême droite qu'était l'OAS. Pour complaire à ses forces de l'ordre, le préfet de police de Paris, Papon, décida le 6 octobre d'imposer un couvre-feu de fait aux seuls Algériens, qui ne pouvaient plus circuler de 20 h 30 à 5 h 30 du matin.

Pour protester contre cette mesure et, du même coup, pour faire la démonstration de son influence sur la communauté algérienne vivant en France, le FLN l'appela à venir manifester pacifiquement à Paris dans la

soirée du 17 octobre. Des dizaines de milliers de manifestants, hommes et femmes, convergèrent vers les portes de la capitale et les points de rassemblement dans Paris.

Les forces de l'ordre firent preuve de la plus extrême brutalité. Non seulement elles assommèrent et embarquèrent des milliers de manifestants, mais elles tirèrent, tuèrent et jetèrent des corps dans la Seine, comme au pont de Neuilly ou à Saint-Michel. La hiérarchie et son chef direct, Papon, avaient cautionné par avance cette violence. De Gaulle, alors président de la République, allait couvrir.

Plus de 10 000 manifestants furent arrêtés et incarcérés dans des conditions inhumaines dans les stades de la capitale, au Palais-des-Sports, dans des gymnases et même dans la cour de la préfecture, située dans l'île de la Cité. Il y eut des milliers de blessés. La répression aurait fait entre 200 et 300 morts. Ce chiffre est avancé par l'historien Einaudi, sur la base de documents fournis par deux archivistes de la Ville de Paris, qui ont d'ailleurs été sanctionnés pour cela. Mais il n'a jamais été confirmé par les autorités, qui continuent à reprendre la thèse officielle faisant état de trois à

quatre morts reconnus, tués par des policiers « en légitime défense ».

Le silence fut maintenu sur l'ampleur de cette répression. Il fallut plusieurs décennies pour qu'elle soit connue plus largement.

Le « devoir de mémoire » est de mode. Mais ni la mémoire des atrocités de la guerre

d'Algérie ni la manifestation du 17 octobre 1961 ne figurent, semble-t-il, dans ce « devoir ». Les rappeler avec force ferait sans doute désordre, dans un temps où on demande aux enseignants d'histoire de mettre en évidence « le rôle positif de la France dans ses colonies ».

Michel ROCCO



Un Algérien blessé secouru par un Français.

Ph. E. Kagan

## • La loi sur le « rôle positif » de la colonisation

### Expurgez, il n'y a rien à savoir

Le rassemblement organisé à Paris pour commémorer la manifestation du 17 octobre 1961, durant laquelle plusieurs centaines de manifestants algériens furent tués, a été l'occasion de réclamer de nouveau l'abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février dernier.

Cette loi exige en effet que « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de la présence française outre-mer » et soulève de ce fait depuis des mois, à juste titre, l'indignation d'historiens, d'enseignants, mais aussi de tous ceux que révolte le silence fait sur les massacres coloniaux.

« La loi du 23 février n'implique aucune modification des programmes actuels d'histoire, qui permettent d'aborder le thème de la présence française outre-mer dans tous ses éclairages », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale. Cette déclaration est bien peu

convaincante, car alors, pourquoi une telle loi a-t-elle été votée ?

« Il n'y a pas d'histoire officielle en France », prétend le gouvernement sans rire. Pas d'histoire officielle ? Mais durant quarante ans les crimes d'État commis le 17 octobre 1961 ont bien été « officiellement » occultés, et ils n'ont d'ailleurs toujours pas fait l'objet d'une condamnation de la part de l'État français ! Il n'y aurait pas « d'histoire officielle » ? Mais que trouve-t-on dans les manuels scolaires depuis des décennies, si ce n'est le point de vue « officiel » sur la colonisation ? Comme le souligne Claude Liauzu, enseignant à l'université Paris-VII et un des principaux initiateurs de l'Appel des historiens et des enseignants pour l'abrogation de la loi du 23 février : « Après avoir longtemps exalté la « plus grande France », les programmes scolaires ont minimisé, voire

occulté cinq siècles d'histoire coloniale. Il aura fallu attendre la loi d'avril 1999, destinée à satisfaire les aspirations des anciens combattants, pour que l'expression « guerre d'Algérie » soit enfin employée dans un texte de loi à la place de « pacification », « événements » ou « maintien de l'ordre ». »

Durant des décennies, les manuels scolaires n'ont pas évoqué la barbarie de la répression commise en Algérie par l'armée française, et surtout pas la torture. Les manuels plus récents désormais l'évoquent, mais souvent rapidement, quand ils ne la minimisent pas. Certains manuels n'emploient même pas le mot ou utilisent des euphémismes. Ainsi on peut lire, dans un manuel édité chez Hachette et paru à la fin des années 1990, à propos de la bataille d'Alger et de la répression féroce menée par les paras et le général Massu : « Le FLN est malmené. » Un responsable

de ces éditions justifiait ainsi cette phrase plus qu'allusive : « Nous avons fait le choix de ne pas citer la torture, qui est un sujet polémique. Un manuel n'est pas une tribune... On ne s'interdit pas de citer les faits, naturellement, mais il y a trois ans, quand le manuel a été écrit (fin des années 1990), donc avant le livre et les aveux de Massu, la torture n'était pas encore un fait historique. » Cette grossière justification avancée par un éditeur, citée dans un article, daté de 2001, intitulé « La mémoire expurgée des manuels scolaires » de la revue *Manière de voir* du *Monde diplomatique*, est édifiante sur ce silence voulu des autorités françaises à propos des exactions coloniales.

Il faut croire que, pour les promoteurs de la loi du 23 février, le peu d'éléments qu'on trouve dans les manuels d'histoire est encore de trop.

Aline RETESSE

## • Opération Licorne

### Général la bavure

La ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie vient de suspendre le général Poncet, qui commandait jusqu'à cet été les 4 000 soldats français de l'opération *Licorne* en Côte-d'Ivoire.

Il lui est reproché de n'avoir pas rendu compte exactement des circonstances ayant entraîné, le 17 mai, la mort d'un chef de bande ivoirien, lors de son interpellation par des militaires français. En fait, le général est soupçonné d'avoir « couvert » les agissements de ses troupes qui auraient abandonné l'homme grièvement blessé ou l'auraient achevé.

On nous dit que la suspension d'un général est une décision rarissime ; on veut bien le croire. Les gouvernants n'ont pas pour habitude de reprocher à l'armée de ne pas rendre de comptes exacts sur ses agissements, et plus particulièrement sur les bavures et autres « dommages collatéraux » qu'elle a pu commettre. La guerre d'Algérie en a fourni maints exemples : de Bigeard à Massu, en passant par Aussaresses, les généraux et cadres militaires se sont toujours montrés solidaires de leurs troupes et fiers de couvrir – quand ils ne les avaient pas directement inspirés – les exactions, les tortures, les viols ou les exécutions sommaires commis sur les terrains d'intervention.

Tout cela, Alliot-Marie le savait bien avant d'accéder au ministère des Armées. Alors, s'il faut chercher une explication à son geste, c'est plutôt dans la diplomatie : les relations entre le gouvernement français et le régime ivoirien du président Gbagbo sont assez tendues et la ministre a sans doute voulu, en prenant des sanctions, faire un geste d'apaisement à son égard. Rien à voir donc avec la défense de la morale... d'une armée qui n'en a pas.

Roger MEYNIER

• Le budget 2006 discuté au Parlement

# Moins d'impôts pour les plus riches

À l'Assemblée, les députés commencent à discuter du budget pour l'année 2006. Pendant des semaines, ils vont discourir et papoter autour de quelques dispositions. Mais les grandes décisions fiscales, celles qui ont déjà été décidées en faveur des entreprises et des plus riches, sont déjà prises dans les cabinets ministériels.

Cette année, les mesures fiscales les plus spectaculaires seront le « bouclier fiscal » et la réforme du barème fiscal. Ce « bouclier fiscal » permettra à une poignée de riches contribuables de se faire rembourser une partie de leurs impôts, si le total de ceux-ci (impôts locaux, impôt sur le revenu et impôt sur la fortune) dépasse 60 % de leur revenu annuel. La réforme du barème de l'impôt sur le revenu est du même tonneau. En diminuant la tranche la plus élevée de 43 % à 40 % et en intégrant l'abattement de 20 %, ce changement de barème va permettre aux plus riches d'économiser sur leurs impôts à payer.

Par contre, le plafonnement des niches fiscales (le fait que les avantages en impôt procurés par les niches fiscales ne pourront plus dépasser 8 000 euros par foyer, majoré de 750 euros par enfant à charge) a été présenté par les ministres Breton et Copé comme une mesure nouvelle qui « répond à une exigence de justice sociale ». *Le Figaro* emboîte le pas et s'enflamme pour cette réforme qu'il trouve magnifique : « Le gouvernement adresse pour la première fois un message sain et équi-

libré aux contribuables : il n'est pas légitime que certains parviennent à s'y soustraire en utilisant plus que de raison les niches fiscales. » Mais à y regarder de plus près, c'est de la foutaise ! Beaucoup de « niches fiscales » vont échapper à ce plafonnement. Le lobby des investisseurs dans les DOM-TOM a déjà obtenu que « leur » niche sorte du plafonnement, et les autres lobbys d'investisseurs de toutes sortes font l'assaut des cabinets ministériels pour que « leur » niche ne soit pas concernée par les mesures voulues par le gouvernement.

Mais quand bien même ! Le ministre lui-même a chiffré l'immense portée de son « exigence de justice fiscale ». D'après ses projections, seuls 7 000 foyers seront concernés, et cela ne rapportera que 50 millions d'euros à l'État.

Mais d'autres mesures, qui ont donné lieu à bien moins de commentaires, sont inscrites également dans ce budget. Pour faire moins de bruit, elles auront beaucoup plus de conséquences financières : les donations des plus fortunés à leurs héritiers seront une fois

de plus facilitées, en exonérant une part toujours plus grande des fortunes transmises. Pour les entreprises, les allègements fiscaux passés sont tous confirmés et même renforcés. Ainsi la taxe professionnelle sera encore diminuée, puisqu'elle ne pourra pas dépasser 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. La charge fiscale des entreprises qui « investissent » sera allégée sous certaines conditions, et des crédits d'impôt-recherche seront offerts aux entreprises.

Toutes ces mesures vont dans le même sens : réduire la part des entreprises et des plus riches dans le financement du budget de l'État, et par conséquent augmenter la pression fiscale sur la majorité de la population.

L'impôt, nous dit-on, serait un instrument de redistribution. Sauf qu'il fonctionne à l'envers, en ponctionnant les plus pauvres pour redistribuer l'argent de l'État aux patrons et aux plus riches.

Bertrand GORDES

• Charges sociales

## Toujours des cadeaux aux patrons

La droite, qui avait fait mine de s'indigner lorsque le gouvernement Jospin avait accordé de très grosses exonérations de cotisations sociales au patronat à l'occasion du passage aux 35 heures, a tout de même réussi, une fois revenue au gouvernement, à augmenter encore ces exonérations.

D'un montant de 18,2 milliards d'euros en 2001, elles ont atteint 20,1 milliards d'euros en 2004, et il est prévu qu'elles atteignent 22 milliards en 2005 et pas loin de 24 milliards d'euros en 2006.

François Fillon a instauré en 2003 un nouveau système

d'allègements de charges sur les bas salaires, remplaçant les dispositifs antérieurs et plus avantageux. Ce système offre désormais à toutes les entreprises une réduction de charges sur tous les salaires en dessous de 1,6 smic, réduction qui peut aller jusqu'à 26 % du salaire brut pour les plus bas salaires. Pour des salaires au smic, les patrons ne payent en réalité que 5 % de charges sociales au lieu de 35 %, la différence étant théoriquement prise en charge par l'État.

Et si cela représente l'essentiel des exonérations, il y a bien d'autres prétextes à alléger les charges patronales sous couvert de favoriser l'emploi : dégrèvements dans certaines

zones géographiques, pour l'emploi de jeunes, de chômeurs de longue durée, pour les emplois à domicile, etc.

Il faut rappeler que chaque année 2 milliards d'euros de ces cadeaux au patronat ne sont pas remboursés par l'État à la Sécurité sociale, contribuant ainsi à déséquilibrer ses comptes. Manifestement l'État cherche maintenant à se débarrasser du remboursement à la Sécurité sociale des 20 milliards d'exonérations qu'il assure chaque année. Il est fortement question de ne plus faire figurer cette dépense dans le budget de l'État et de lui trouver de nouvelles sources de financement : « TVA sociale » que préconisent cer-

tains, nouveaux impôts, nouvelles taxes ou nouveau trou dans le budget de la Sécurité sociale, ou tout cela à la fois, il est certain que le gouvernement va continuer à faire les poches de la population pour payer des cadeaux de plus en plus coûteux au patronat.

Il serait temps, au contraire, d'obliger le patronat à payer ce qu'il doit : pour supprimer le forfait hospitalier, le nouveau forfait sur les soins coûteux et les autres ponctions opérées à tout propos sur les malades, pour rembourser correctement les médicaments et pour combler d'un coup le déficit de la Sécurité sociale !

Dominique CHABLIS

• Redevance audiovisuelle

## L'Arnaque... mieux qu'au cinéma

L'arrivée de la feuille d'imposition concernant la taxe d'habitation, sur laquelle figure désormais également la redevance audiovisuelle, a hérissé bien des contribuables, et à juste titre.

D'abord parce qu'il y a eu pas mal d'erreurs. Et ensuite parce que des gens qui ont payé en juin 2004 leur redevance, pour une période allant jusqu'au 31 mai 2005, se sont étonnés de voir arriver cette nouvelle demande. Le gouvernement a fait une mise au point indiquant que le deuxième paiement couvrirait la période du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2006 et qu'il ne s'agissait pas de payer deux fois pour la même période. On ne paye peut-être pas deux fois, mais on paye en avance...

Le gouvernement s'est aussi

vanté d'avoir augmenté le nombre de cas d'exonération : les enfants rattachés au foyer fiscal de leurs parents ne paient pas la taxe, même s'ils habitent ailleurs ; on ne paie pas non plus de redevance quand on possède un téléviseur dans sa ou ses résidences secondaires. Voilà un avantage pour certaines familles, avantage qui croît avec le nombre de leurs résidences... et la taille de leurs revenus.

Quant au nombre de gens exonérés, il est loin de diminuer, bien au contraire ! Et comme d'habitude, cela touche les revenus modestes. Avant la réforme, si on avait 65 ans et qu'on ne payait pas d'impôt sur le revenu, en raison d'un revenu égal ou inférieur à 8 340 euros, on était exonéré de



En joignant la redevance à la taxe d'habitation, le gouvernement a créé pour les contribuables une chaîne payante supplémentaire.

redevance. Maintenant, pour échapper à la redevance, il faut certes avoir 60 ans au lieu de 65, mais il faut surtout être exonéré de la taxe d'habitation, c'est-à-dire avoir un revenu imposable inférieur à 7 256 euros pour une part. Toute une partie des contribuables,

autrefois exemptés, vont donc devoir payer cette taxe supplémentaire ; l'État se contente de leur laisser un répit en appliquant jusqu'en 2007 des mesures transitoires.

En fait, en couplant la taxe d'habitation et la redevance, le gouvernement espère surtout

recupérer tous ceux qui passaient au travers des mailles du filet de la redevance... ou qui ne feront pas les démarches pour faire valoir l'exonération à laquelle ils ont droit. Cela sent vraiment l'arnaque.

Sylvie MARECHAL

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# Les dirigeants syndicaux et le conflit de la SNCM L'art et la manière de couler une grève

Le conflit à la SNCM a marqué l'actualité sociale de la rentrée. On a vu, pendant 24 jours des travailleurs combattifs se mobiliser contre le coup de force que tentait de Villepin, malgré les tentatives répétées du gouvernement de mater le conflit.

Lorsque le gouvernement avait annoncé le désengagement total de l'État de la SNCM, avec un plan social où on parlait de 600 licenciements (sur 2 400 salariés), la réaction du personnel ne s'était pas fait attendre : la grève démarrait le lendemain. La détermination pendant la première semaine de grève explique que le 27 septembre le gouvernement effectuait un léger recul en annonçant le maintien de l'État comme actionnaire minoritaire et 400 suppressions d'emplois sans licenciements secs. Mais déjà la CGT en rabattait sur les revendications : « *Nous pourrions discuter d'une ouverture du capital au privé, très minoritaire* » affirme alors Jean-Paul Israël, de la CGT-Marins. Un recul suivi par d'autres, la CGT insistant par la suite sur la demande de 51 % de parts pour l'État.

Ces concessions sur les revendications s'effectuaient alors que le mouvement marquait des points. Ceux de la SNCM n'étaient plus seuls : fin septembre, le personnel du port autonome de Marseille s'était mis en grève. Certes, en même temps qu'il reculait quelque peu, de Villepin mania la trique en faisant donner le GIGN contre le *Pascal Paoli*, passé sous contrôle des grévistes. Mais ce mauvais coup ne les désarçonna pas, il contribua plutôt à mettre le conflit sous les feux de l'actualité et à susciter l'émotion et la solidarité parmi les travailleurs du pays.

L'affaire devenant nationale, on vit Thibault s'impliquer personnellement... en se rendant à Matignon, à sa demande, pour négocier par-dessus la tête des grévistes. Puis il adresse le dimanche 9 octobre, avant que les ministres Perben et Breton se rendent à nouveau à Marseille pour une rencontre avec les syndicats, une lettre à de Villepin soulignant que ceux-ci « *ont accepté la perspective d'une présence de capitaux privés et l'hypothèse d'un plan social...* ». La revendication que l'État reste présent à 51 % dans le capital n'y figure pas. « *L'avenir de la SNCM ne se résume pas fondamentalement à la question de la part de capital de l'État actionnaire* », dira Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire confédéral de la CGT.

Lors de la journée d'action du 4 octobre à Marseille, on put mesurer la réelle sympathie envers les grévistes de la SNCM. À Marseille les tramots, eux aussi menacés, ont poursuivi la grève à partir du 4. N'était-il pas possible à partir de cette journée d'action d'étendre le mouvement ? Pas possible de s'adresser aux cheminots, salariés d'EDF ou autres, sur la liste des prochaines victimes des privatisations et licenciements, qui préféreraient faire front ensemble plutôt que se battre séparément ?

Savoir s'il y aurait eu du répondant à une telle tentative, nul ne peut certes l'affirmer. Ce qui est sûr, c'est qu'une extension aurait vraiment fait peur au gouvernement. Et ce qui est

également, c'est que telle n'était pas la volonté des confédérations syndicales.

Les négociations chères à Thibault n'ont rien donné de très différent de ce qu'annonçait de Villepin fin septembre. La grève est demeurée forte, même si quelques fléchissements ont eu lieu les derniers jours, avec la fin de la grève du port autonome de Marseille. C'est dans cette situation que la CGT, se posant en syndicat « responsable » a décidé de consulter les grévistes.

Le jeudi 13 octobre, à l'assemblée générale, le choix proposé était entre un bulletin de vote « *Non à la reprise du travail = dépôt de bilan* », et « *Oui à la reprise du travail pour éviter un dépôt de bilan* ». Le message était sans ambiguïté : poursuivre la grève, c'est mettre l'entreprise en faillite et faire 2400 chômeurs. Ce chantage-là, on l'avait entendu depuis des semaines, de la bouche de Villepin, des autorités ou des médias alarmés par la soi-disant gravité de la santé financière de la SNCM. Il y avait urgence, nous disait-on, et une seule solution était possible : la privatisation et les licenciements. Ces arguments fallacieux, les grévistes de la SNCM les connaissaient bien, ils n'y avaient pas cédé pendant plus de trois semaines. Mais cette fois-ci, c'était la CGT elle-même qui tenait ce discours aux salariés. En affirmant que la continuation menait au dépôt de bilan, la CGT montrait qu'elle n'était plus disposée à poursuivre le combat, et elle portait ainsi un coup fatal à la grève. Même si, hypocritement, le secrétaire local du syndicat CGT des marins, refusait aux grévistes toute indication de vote.

On a certes entendu le Syndicat des travailleurs corses dénoncer l'attitude de la CGT. Mais sans offrir la moindre alternative aux travailleurs, ne voulant depuis le début se préoccuper que des intérêts prétendument spécifiques des travailleurs corses. Si sa revendication de régionalisation de la SNCM était mise en place, elle ne garantirait rien contre la privatisation ni contre des suppressions d'emplois. Dans les derniers jours de la grève, le STC n'a rien proposé. Il n'a poussé des hauts cris contre la CGT... qu'une fois la reprise votée.

Le conflit de la SNCM montre une fois de plus que les travailleurs ne peuvent pas compter sur les directions syndicales pour organiser une véritable riposte à l'offensive patronale et gouvernementale. C'est aux travailleurs eux-mêmes qu'il revient alors de pousser à l'extension la plus large possible de chacun de leurs combats. Ils ne doivent pas remettre la direction de leurs luttes aux appareils syndicaux s'ils ne veulent pas être menés en bateau, puis vaincus. La réelle démocratie dans la grève est indispensable, et elle consiste à élire et contrôler la direction de la lutte par les grévistes eux-mêmes et pendant toute la durée du conflit.

Michel Charvet

### Convergences Révolutionnaires n° 41 (septembre-octobre 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : L'impérialisme français en crise ?

Articles : Pour un front de lutte - De Villepin : cent jours ! Suffisant en effet - À propos des « responsabilités véritablement historiques » de la LCR - Belgique : petit pays mais solide impérialisme - Le retrait israélien de Gaza : l'indépendance du ghetto - USA : une remontée du mouvement anti-guerre ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :  
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

### • Travail de nuit

# Le profit empêche de dormir

Comme le constate une étude statistique réalisée par la Direction de l'animation, de la recherche et des statistiques (DARES), c'est pour les femmes, et en particulier les ouvrières de l'industrie, que le travail de nuit a le plus progressé entre 1991 et 2002.

Cette étude montre qu'en 2002 plus de trois millions de salariés de ce pays, soit 14,3 % d'entre eux, travaillaient de nuit, entre minuit et cinq heures du matin. Si l'on ajoute à cette catégorie celle incluant le « travail du soir », entre 21 heures et minuit, ils représentaient 38 % des hommes et 24 % des femmes.

Le travail de nuit des femmes était prohibé depuis 1892, mais un accord l'avait rendu possible dans la métallurgie depuis 1986. Depuis le début des années 1990, c'est la proportion des femmes travaillant la nuit qui a le plus progressé, avant même que la loi du 9 mai 2001 n'autorise le travail des femmes dans tous les secteurs de l'industrie, au nom d'une prétendue mise en conformité avec les règlements européens sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

Dans le secteur de la santé, où le travail de nuit des femmes est très développé, leur proportion recule. Par contre dans l'industrie, de plus en plus de femmes sont employées la nuit, en particulier dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de la chimie et de la pharmacie, de l'automobile et de l'électronique.

Le rapport de la DARES constate que

« *paradoxalement, le travail de nuit diminue dans des secteurs tels que la santé, qui ne peuvent pas s'en passer, et augmente dans des secteurs industriels, dans lesquels il apparaît moins indispensable sur le plan technique et où d'autres modes d'organisation ont été possibles dans le passé* ». L'auteur de l'étude rappelle que « *le travail de nuit a des effets nocifs pour la santé, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Mais comme les femmes ont des charges familiales et extra-professionnelles plus lourdes, leur capacité de récupération entre deux postes est probablement moindre et les difficultés d'organisation familiales plus importantes* ».

Dans cette société, on prive de sommeil et de vie sociale normale des millions d'hommes et de femmes, de plus en plus nombreux, pour fabriquer des voitures ou des cosmétiques. Certes, une société différente, centrée autour des besoins humains, s'organiserait évidemment pour assurer les présences indispensables dans les hôpitaux, auprès des personnes âgées, dans les transports en commun, de jour comme de nuit. Mais actuellement, le travail de nuit dans les industries correspond la plupart du temps uniquement à un allongement de la durée d'utilisation des installations, dans un unique souci de rentabilité.

Pour le grand patronat, si une chaîne de montage automobile peut tourner 23 heures sur 24, tant pis si la santé des salariés en souffre de plus en plus. Seuls comptent les bénéfices colossaux qu'il peut ainsi réaliser.

Viviane LAFONT



## La haine des pauvres

Le maire UMP d'Argenteuil, Georges Mothron, avait pris cet été un arrêté municipal contre la mendicité de sans-abri qui quêtent dans les rues. Il justifiait sa mesure par... « *une gêne olfactive anormale* » et par le risque d'attraper la gale encouru par les agents de la police municipale.

Saisi par des militants locaux du parti des Verts, le sous-préfet vient de contraindre le maire à retirer son arrêté. Pour lui, l'arrêté était illégal puisque le délit de « *gêne par l'odeur* » n'existe pas dans la loi.

Il est vrai que, question « odeur », monsieur Mothron a de qui tenir. Son ami

Chirac s'en était pris en 1991, dans un discours xénophobe digne de Le Pen, au « *bruit et à l'odeur* » des immigrés.

Il est dommage que la haine et le mépris des plus pauvres ne soit pas un délit puni par la loi. En la matière, certains pourraient sans conteste, du côté d'Argenteuil, prétendre à la palme.

D'autant qu'aux dernières nouvelles, le maire vient de signer un nouvel arrêté contre la mendicité des sans-abri, sans la référence contestée aux odeurs.

Michel ROCCO

• Amiante

# « Les empoisonneurs doivent être jugés »

Samedi 15 octobre, plusieurs milliers de personnes ont manifesté à Paris, à l'appel de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva) à laquelle s'étaient associés les syndicats CGT, CFDT, CFTC, la Fédération mutualiste et Lutte Ouvrière, pour que l'on rende justice aux victimes de l'amiante et que les responsables des 3 000 morts par an soient traduits devant la justice pénale.

La manifestation a débuté devant l'ex-chambre patronale de l'amiante qui a monté la garde pendant des dizaines d'années sur les intérêts financiers des entreprises productrices Eternit, Saint-Gobain, Amisol, Latty, Turner et Newhall, etc. Les patrons de ces entreprises et de beaucoup d'autres savaient pertinemment les risques qu'ils faisaient courir à leurs salariés dont beaucoup sont morts d'un cancer de l'amiante ou sont atteints de

plaques pleurales, ainsi que le rappelaient les délégations venues de Port-de-Bouc, Clermont-Ferrand, Thiant, Albi, Andancète. Jusqu'à l'interdiction de l'amiante en 1997, ces patrons ont tout fait pour poursuivre la production et l'utilisation de ce matériau, avec la complicité des gouvernements successifs. Mais aujourd'hui, ils veulent éviter le retour sur leur passé.

Derrière la banderole de tête « Les empoisonneurs doivent être jugés », venait le cortège des veuves de l'amiante de Dunkerque qui portaient la photo de leur mari mort d'un cancer de l'amiante après de longues souffrances. Depuis décembre 2004, elles manifestent toutes les trois semaines à Dunkerque pour exiger que quatre plaintes, déposées il y a huit ans contre des responsables d'entreprises, donnent lieu à un procès pénal. Un juge d'instruction de Dunkerque en décembre 2003, puis la cour d'appel de Douai en 2004 s'y sont refusés au nom de la loi promulguée par le gouver-

nement Jospin sur les « délits non intentionnels », comme si ces patrons n'avaient pas pris sciemment le risque de tuer des ouvriers. La Cour de cassation doit se prononcer au mois de novembre. Jusqu'à présent, aucune des quinze plaintes

déposées dans le pays n'a abouti à une procédure pénale.

Parmi les manifestants, il y avait un grand nombre d'ouvriers des chantiers navals et arsenaux de Cherbourg, Lorient, Brest, Saint-Nazaire, Dunkerque où l'amiante était

massivement utilisé et où le nombre des malades et des morts grandit toujours. Des cheminots de Bordeaux dénonçaient ainsi le fait qu'ils avaient été atteints en posant et en démontant des panneaux en amiante sur des autorails.

À la fin de la manifestation près du ministère de la Justice, François Desriaux, un des dirigeants de l'Andeva, a fustigé la politique du gouvernement qui fait de la démagogie à propos des « délinquants récidivistes », mais ne fait rien contre les patrons récidivistes et responsables des morts par l'amiante annoncées dans les décennies à venir, qui pourraient être près de 100 000. Il a dénoncé cette hécatombe qui fait essentiellement des morts ouvriers, et son caractère de classe.

Plus que jamais, seul l'acharnement des victimes et de leurs proches, pourra faire bouger les choses.

Serge VIARD



Lors de la manifestation parisienne.

• Côtes-d'Armor :

## Mobilisation contre les expulsions de sans-papiers

C'est sans états d'âme que, dans les Côtes-d'Armor, le préfet applique les directives de Sarkozy en matière d'immigration, et qu'il tient sans doute, lui aussi, à « faire du chiffre. » À Saint-Brieuc, Lannion, Paimpol, une vingtaine de familles, comprenant une trentaine d'enfants, auxquelles on a refusé le droit d'asile, sont aujourd'hui menacées d'expulsion du territoire.

Il y a un an, l'expulsion en catimini vers la Turquie d'un couple installé depuis plusieurs années dans la ville, et dont les enfants sont restés à Saint-Brieuc, avait suscité l'indignation de nombreux militants qui s'étaient promis d'être plus vigilants en cas de récurrence du préfet.

L'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) ayant mis en demeure une douzaine de familles de quitter leur logement avant d'être reconduites à la frontière, et s'apprêtant à faire de même avec d'autres, un premier rassemblement a eu lieu à Saint-Brieuc. Le 5 octobre, à l'initiative du « Collectif contre le racisme et pour la solidarité » il a regroupé 150 person-

nes qui avaient décidé de se retrouver plus nombreuses quelques jours après, le 15 octobre.

Au collège Racine, où deux élèves, scolarisés depuis trois ans, sont directement concernés, l'émotion et l'indignation étaient grandes chez le personnel, dès l'annonce de cette mesure. La réaction contre ce mauvais coup a été spontanée : caisse de secours, achats de nourriture, lettre au préfet, contact des parents d'élèves... et bien sûr préparation de la nouvelle manifestation.

Et le 15 octobre, c'est un cortège coloré, de près de 700 manifestants déterminés et dynamiques, que Turcs, Kurdes, Arméniens, Africains, Maghrébins et métropolitains se côtoyant fraternellement, et scandant sans interruption pendant deux heures : « 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> génération, nous sommes tous des enfants d'immigrés », « Solidarité avec les sans-papiers », « Non, non, non, aux expulsions », dans les rues du centre-ville, très animées en ce samedi après-midi.

Le préfet, après avoir prétendu cyniquement dans la presse locale que « les demandeurs d'asile déboutés n'encourent aucun danger à retourner

dans leur pays » et croyant peut-être que les manifestants – pourtant bien pacifiques – avaient l'intention de prendre d'assaut la préfecture, avait fait mettre en place un cordon de policiers en tenue de combat... et armés, entre autres, d'un canon à eau.

Par ailleurs, à Lannion, ce sont plus de 700 personnes qui ont répondu à l'appel à mani-

fester pour s'opposer au départ forcé de quatre familles géorgiennes et arméniennes, et qui ont parcouru les rues de la ville en scandant les mêmes slogans, agrémentés d'un « C'est pas les sans-papiers, c'est Sarkozy qu'il faut virer ! »

Il n'est pas dit que Sarkozy réussisse à mettre en œuvre ses mesures scélérates car les manifestants ne comptent pas

en rester là. D'ailleurs, les exemples d'expulsions empêchées, à Orléans et dans la région parisienne, sont un encouragement à amplifier la mobilisation. Pour peu que la population réagisse, ce gouvernement, aussi réactionnaire soit-il, ne peut pas forcément réussir tout ce qu'il entreprend.

Correspondant local

• Lycée Delacroix –Drancy (Seine-Saint-Denis)

## Solidaires des élèves « sans papiers »

L'année scolaire dernière, une jeune élève du lycée polyvalent Delacroix de Drancy, d'origine algérienne, s'était retrouvée sans papiers et donc expulsable. La mobilisation des élèves et du personnel avait permis de lui obtenir un titre de séjour.

Il y a deux semaines, sa mère, elle aussi sans papiers, était menacée d'un arrêté d'expulsion. Puis son appel devant le tribunal administratif était rejeté, la rendant expulsable à tout moment. La police avait même téléphoné à sa fille pour lui dire de préparer ses

affaires.

Face à cette menace, un groupe de profs et d'élèves décidait d'appeler à une manifestation lundi 17 octobre pour exiger la régularisation de cette femme. C'est ainsi qu'à environ 300 personnes, élèves et personnel du lycée réunis, nous avons manifesté de Drancy à la préfecture de Bobigny, dans un cortège dynamique et avec de nombreux slogans dénonçant les expulsions et pour la régularisation des sans-papiers.

Une délégation a été reçue pour exposer notre demande. Le secrétaire général de la pré-

fecture refusait de régulariser la mère de l'élève sous prétexte que ce serait une incitation à l'immigration. Mais il fit la promesse orale que l'ordre de l'expulser ne serait pas donné. En même temps il acceptait de s'occuper du cas d'une autre élève sans papiers venue dans la délégation.

C'est donc une demi-victoire permise par notre mobilisation. Il y a encore six élèves sans papiers dans le lycée et nous sommes déterminés à leur obtenir, à eux aussi, un titre de séjour.

Correspondant LO

• États-Unis, La Nouvelle-Orléans

# Un déluge de mensonges des responsables et des médias

Dans un article publié le 10 octobre, les militants trotskystes américains qui éditent le bimensuel *The Spark* reviennent sur les mensonges des autorités et des médias pendant les jours qui ont suivi le passage de l'ouragan Katrina, qui a ravagé la capitale de la Louisiane.

« Les médias admettent maintenant que leurs reportages décrivant des violences gratuites et des désordres à La Nouvelle-Orléans après l'ouragan Katrina étaient faux. Il n'y a pas eu de vagues de pillages, comme l'avaient rapporté les chaînes de télévision et les journaux. Il n'y a pas eu non plus d'émeutiers pillant WalMart (le grand de la distribution aux États-Unis) pour y prendre armes et munitions. Ni de gangs opposés s'affrontant dans les rues. Aucune personne n'a tiré sur des hélicoptères venant à son secours. Faux également les reportages sur les assassinats et les viols, y compris ceux commis sur des « bébés » dans le Superdome de Louisiane. Il n'y avait pas trente ou quarante corps en décomposition dans un congélateur du Convention Center (le Palais des congrès de la ville), parmi lesquels une fille à la gorge tranchée.

Tout compté, la police dit qu'il n'y a eu que quatre meurtres au cours de cette semaine – ce qui est remarquable dans une ville qui pronostiquait deux cents morts pour l'année 2005.

« Je pense que 99 % de tout ce qui s'est dit était des foutaises », a commenté le sergent de première classe Jason Lachney, membre de la Garde nationale de Louisiane, qui servait à l'intérieur du Superdome cette semaine-là. « J'ai vu des affrontements », a dit le major Ed Bush de la Garde nationale de Louisiane, qui a également travaillé sous le Superdome, mais j'ai vu bien pire au cours de matchs de base-ball. Ici, les gens ne se comportaient pas comme des ani-

maux ». C'était tout le contraire. Le major Bush a dit : « Ce que j'ai vu sous le Superdome c'est qu'un nombre incroyable de gens en aidaient d'autres. »

Un des rares responsables du département des services sociaux présent sous le Superdome a raconté comment des adolescents aux airs de durs ont aidé à sauver ceux qui, à tout moment, avaient des malaises dus à la chaleur ou à l'épuisement. « Quelques-uns de ces gars avaient l'air de voyous, avec leurs pantalons tombant sur les fesses, a-t-il dit, mais ils remuaient justement leurs fesses pour enterrer les ordures ou courir pour conduire ces gens au New Orleans Arena », qui hébergeait, juste à côté, les services médicaux.

Ces responsables ont également rapporté comment des gens se sont soutenus mutuellement pour se maintenir en vie, avec ce bon sens propre aux gens ordinaires quand ils font face ensemble. Confrontés aux plus horribles conditions, les gens piégés dans le Superdome et dans le Convention Center se sont comportés de façon exemplaire.

Les hauts responsables de la ville, en dépit des rapports réguliers de leurs propres subordonnés sur ce qui se passait réellement, ont fait circuler des rumeurs malveillantes.

Eddie Compass, alors chef de la police, fut à l'origine de rumeurs dans des interviews où il se présentait, lui et ses hommes, comme étant constamment la cible de bandes armées. Plus tard, il a admis que cela n'était jamais arrivé.

Quant au maire de la ville, Ray Nagin, il en a sans cesse rajouté à des

histoires de violences gratuites et de désordre. Encore le 6 septembre, dans un entretien avec Oprah Winfrey (une des présentatrices de la télévision américaine les plus connues), il décrivait le Superdome comme un lieu « bestial » : « Dans cet effrayant Superdome, pendant cinq jours, j'ai vu des cadavres, et des voyous tuant ou violant des personnes. » Nagin mentait.

Ces mensonges servaient à justifier de faire appel à des dizaines de milliers de gardes nationaux et aux troupes régulières, à la rescousse de la police. L'armée a servi à protéger les propriétés des riches, ainsi que le secteur des affaires du Quartier français, situés sur des hauteurs et non inondés.

Les responsables de la ville voulaient que l'armée empêche les gens de quitter les immenses abris aux conditions indescriptibles et de se diriger vers les grandes propriétés, les hôtels où les immeubles de bureaux. Les responsables ne voulaient pas qu'ils se rendent dans les grands magasins et les restaurants où étaient stockés en grande quantité nourriture et vêtements, qui auraient pu servir à nourrir et à habiller ceux qui avaient presque tout perdu.

En d'autres termes, au lieu d'ouvrir ces lieux et d'y diriger les gens, pour leur distribuer ce qui s'y trouvait, les dirigeants de la ville ont fait exactement le contraire, cela au prix d'innombrables pertes en vies humaines. Ces mensonges et ces calomnies contre les travailleurs et les pauvres de La Nouvelle-Orléans ont servi à préserver ce qui est le plus sacré dans la société capitaliste : la propriété privée des riches. »

• Des guerres moins nombreuses et meurtrières ?

## Les miracles de la statistique

D'après un rapport publié par un certain Human Security Center, organisme semi-officiel subventionné par plusieurs gouvernements, le nombre de conflits armés aurait baissé de 40 % depuis 1992, le nombre de génocides aurait baissé de 80 % depuis la fin de la Guerre froide, les guerres feraient moins de morts et les coups d'État se raréfieraient. Voilà une nouvelle qui sera lue avec plaisir de l'Irak à la Tchétchénie, de la Palestine à la Côte-d'Ivoire, des camps de réfugiés du Darfour aux bidonvilles du Liberia et d'Haïti.

Hélas, dit le rapport, les gens ne connaissent pas la bonne nouvelle, car on parle plus des guerres qui

commencent que des guerres qui finissent...

Ce rapport, qui indique qu'il n'existe aucune statistique sur la question, ne dit pas comment il a récolté les données, ni comment il les a collationnées. Mais peu importe, le résultat permet d'annoncer que les choses s'améliorent, si ce n'était, peut-être, les menaces terroristes (autres, évidemment, que celles provenant dans bien des pays de la présence des armées occidentales, au titre du « maintien de la paix »).

Après tout, les statisticiens du gouvernement français arrivent bien à faire diminuer le chômage dans leurs statistiques, alors pour-

quoi pas la guerre et la violence... avec la même efficacité ?

Paul GALOIS

• Pakistan

# Catastrophe naturelle et lenteurs criminelles

Une dizaine de jours après le séisme qui a provoqué, selon les derniers bilans officiels, près de 53 000 morts dans les deux zones touchées, le Cachemire – pakistanaï et indien – et la Province Frontière du Nord-Ouest, au Pakistan, des dizaines de milliers de blessés restent encore sans soins et plus de trois millions de personnes se retrouvent sans abri.

Or, dans la région montagneuse où la catastrophe s'est produite, les températures nocturnes ne cessent de baisser en

bases où les soins minima, les vivres, l'eau et les médicaments, peuvent être dispensés aux sinistrés. Seuls des hélicoptères spéciaux peuvent accéder à ces altitudes élevées, et il en faudrait bien plus. Le coordonnateur des opérations humanitaires de l'ONU déclarait à ce propos ne pouvoir « acheminer qu'une faible quantité d'aide avec la flotte d'hélicoptères ». Et ce représentant de l'ONU d'ajouter : « Étant donné le nombre de personnes à atteindre et la quantité de matériel à achemi-



Les hélicoptères font partie de ce qui manque le plus. Pourtant il y en a en grand nombre, pas très loin, en Afghanistan et surtout en Irak.

cette saison et les pluies glaciales qui sont tombées pendant quelques jours ont aggravé la détresse des survivants et les risques d'hypothermie. Par ailleurs, les menaces d'infection dues aux blessures, ainsi que les risques de diarrhées et de typhoïde sont toujours présents, ces derniers en particulier en raison du manque d'eau potable et d'installations sanitaires.

Des centaines de villages du district de Muzzafarabad, la capitale du Cachemire pakistanaï, regroupant environ 700 000 habitants, restent quasiment inaccessibles, en raison de la destruction des voies de communication, ponts, routes et même sentiers. Or les Nations unies ne disposeraient que de quatre-vingts hélicoptères pour effectuer des rotations entre les villages et les hautes vallées himalayennes encore isolées et les

ner, nous avons besoin d'un réseau routier praticable pour que les camions circulent 24 heures sur 24 ».

Mais le déblaiement des routes, selon l'officier pakistanaï chargé de superviser cette tâche, pourrait durer encore un mois.

Il manque les centaines de milliers de tentes qui permettraient aux sans-abri de s'abriter des intempéries. Il manque les couvertures, les réchauds, le fuel, la nourriture, l'eau potable.

Il manque, dans cette attente qui menace les survivants et les blessés, ces hélicoptères et plus généralement ces énormes moyens matériels que les États-Unis et leurs riches alliés consacrent à maintenir leur présence dans l'Afghanistan voisin et à poursuivre la guerre en Irak.

Vivane LAFONT

## Au sommaire de Lutte de classe n°91 (octobre 2005)

**Mauritanie**  
Politique syndicale et mobilisation de la classe ouvrière

**Allemagne**  
Les travailleurs ne doivent pas se contenter d'exprimer leur mécontentement dans les urnes

**L'envolée des prix du pétrole**  
La planète otage des « Majors » et des spéculateurs

**Irlande du Nord**  
La fin de la « campagne militaire » de l'IRA et le « processus de paix »

**Tribune de la minorité : Bolivie et Équateur**  
Deux mouvements, une seule perspective



Prix : 1,50 euro  
Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

# 1905, la première révolution russe

Il y a cent ans, dans une Russie où sévissait encore le régime tsariste, éclatait la grève générale politique qui allait être le prologue de la révolution. Déclenchée en octobre 1905 à Saint-Petersbourg, elle s'étendit rapidement à tout l'Empire russe, obligea le tsar à accorder un semblant de Constitution et fut, avec l'insurrection de Moscou en décembre, l'un des points culminants d'une année fertile en événements.

## Des grèves et des manifestations à la grève générale

Tout avait commencé par la répression sanglante d'une manifestation pacifique, le 9 janvier 1905. Les ouvriers venus demander aide et protection au tsar avaient été accueillis par les sabres et les fusils des cosaques, laissant plusieurs centaines de morts. Ce massacre, loin de décourager les ouvriers, avait été suivi par une vague de grèves partielles, entraînant tour à tour toutes les catégories de travailleurs et toutes les régions de cet immense pays, de Varsovie à Vladivostok et d'Odessa à Saint-Petersbourg. Ces grèves étaient l'occasion de manifestations et de meetings de masse dans lesquels les révolutionnaires, pour la première fois, purent s'exprimer librement. Si elles débutaient à partir de revendications économiques (les huit heures, les salaires, les conditions de travail), elles s'approfondissaient souvent en débouchant sur des revendications politiques telles que les libertés civiles, l'amnistie pour les prisonniers politiques, la convocation d'une Assemblée constituante qui mettaient en cause le régime lui-même. Bien plus que la propagande des militants, c'est la marche même des événements, et l'expérience, qui politisaient les grèves et les ouvriers. « *Les sabres des cosaques font entrer le socialisme dans la tête des travailleurs russes* », disait Lénine.

D'autres catégories sociales, paysans, bourgeois libéraux, étudiants, manifestaient également leur mécontentement et leur rejet du régime tsariste. Dans les villes, la population, essentiellement les ouvriers, affrontait fréquemment l'armée et la police et on vit même plusieurs cas de mutineries, des soldats se joignant aux manifestants. En mer Noire, les marins du cuirassé *Potemkine*, révoltés du régime que leur faisaient subir les offi-

ciers, s'emparèrent de leur navire.

Le tsarisme, ce régime médiéval qui se survivait à lui-même, apparaissait aux yeux de toute la population pour ce qu'il était : un parasite anachronique qui empêchait par la force tout progrès politique et social. Ce régime faisait l'unanimité contre lui mais, appuyé sur son vaste appareil de répression, soutenu par les bourgeoisies occidentales auxquelles il garantissait de confortables rentes, comptant sur la passivité de l'immense masse des paysans, il ne reculait pas.

C'est dans cette situation effervescente que les cheminots entamèrent, le 9 octobre, une grève pour les huit heures, les libertés civiles, l'amnistie et l'Assemblée constituante. Elle se généralisa rapidement. « *La grève s'étend maintenant à tout le pays et le domine. Elle se défait de toutes ses hésitations. À mesure que le nombre de grévistes augmente, leur assurance devient plus grande. Au-dessus des revendications professionnelles, s'élèvent les revendications révolutionnaires de classe. En se détachant des cadres corporatifs et locaux, la grève commence à sentir qu'elle est elle-même la révolution, et cela lui donne une audace inouïe.* » Ainsi la décrit Trotsky, qui allait être un des principaux dirigeants du mouvement, dans son livre *1905*. Non seulement le pays tout entier était arrêté mais, par bien des aspects, il était entre les mains des travailleurs en grève. Devant une telle puissance, le tsar fut obligé de lâcher du lest. Le 17 octobre il publia un manifeste qui, pour la première fois, annonçait des élections politiques.

Ce que ni les discours et les articles des libéraux bourgeois, ni les bombes des terroristes populistes de la Liberté du Peuple n'avaient pu obtenir, la classe ouvrière, pourtant très minoritaire dans la population, l'avait arraché par sa mobilisation et sa force révolutionnaire.



Une manifestation en octobre 1905.

PH. ARC

## Les soviets et la révolution

Au cours de ces événements, le prolétariat russe allait forger les premiers « soviets » : les ouvriers en lutte élisaient leurs délégués qui, se réunissant en conseil (soviet), dirigeaient la grève, à l'échelle d'une usine, d'un quartier puis d'une ville, voire d'une région. Les soviets, particulièrement celui de Saint-Petersbourg, capitale politique et économique du pays, acquièrent une telle autorité parmi les travailleurs qu'ils dirigèrent, de fait, la lutte révolutionnaire pendant les quelques semaines de leur existence. Retrouvant les pratiques de la Commune de Paris, les travailleurs se dirigeaient eux-mêmes, au travers de délégués choisis en leur sein et révocables à tout moment. Ils portè-

rent tout naturellement à leur tête des ouvriers et militants révolutionnaires, dont Léon Trotsky, à la présidence du soviet de Saint-Petersbourg. D'organes de combat, les soviets tendaient à se transformer en organes de pouvoir, régissant, outre la lutte politique et sociale, les transports, l'approvisionnement, la répartition des vivres, la sécurité (y compris par l'armement de milices ouvrières).

Cette révolution russe de 1905 allait finalement être vaincue. Les ouvriers finirent par se retrouver seuls à lutter contre le régime tsariste. Les soviets furent dispersés par la force, leurs dirigeants emprisonnés et l'insurrection de Moscou noyée dans le sang. Il fallut attendre 1917, les contradictions du régime ayant été portées au vif par la guerre

mondiale, la révolte paysanne rejoignant la révolution ouvrière, pour voir la révolution ouvrière triompher.

Les événements de 1905 n'en furent pas moins, pour le mouvement ouvrier révolutionnaire de l'époque, la démonstration de la disponibilité du prolétariat à lutter, y compris sur le terrain révolutionnaire. La classe ouvrière russe en sortait avec l'expérience vivante d'une grève générale. En outre, grâce aux soviets, elle pressentait déjà ce que pouvait être le pouvoir des travailleurs. La prise du pouvoir par la classe ouvrière, à la tête de tous les exploités, n'était plus seulement un thème de propagande, elle devenait un objectif à portée de main, comme on allait le vérifier douze ans plus tard. Et, aujourd'hui, ces leçons gardent toute leur actualité.

Paul GALOIS

## • Quand la SNCF s'intéresse au train blindé de Trotsky

### Ça déraille sec !

La SNCF distribue aux usagers du TGV le magazine... *TGV*, à caractère vaguement culturel, donnant quelques informations pratiques et évoquant l'histoire du train. Dans le numéro distribué ces jours-ci, un écho est consacré au... train blindé de Trotsky, utilisé par celui-ci durant la guerre civile qui suivit la révolution de 1917.

Selon sa rédactrice, le train de Trotsky était « luxueux », « digne concurrent de l'Orient-Express ». Son wagon-chambre à coucher était équipé d'une baignoire « arrachée aux appartements privés de l'impératrice à Saint-Petersbourg ». La bibliothèque « regorgeait d'ouvrages reliés en cuir provenant de quelque pillage ». Quant à Trotsky, il aurait dormi « une arme

sous l'oreiller » et « craint pour sa sécurité ». Et pour conclure, elle nous dit qu'« on raconte » (c'est donc un pur ragot !) qu'il « ordonnait les exécutions sur le ballast, à quelques pas de son convoi. Le bruit des balles le rassurait... »

On est loin de la description qu'Alfred Rosmer, militant syndicaliste rallié à la révolution russe, en a faite. Il avait accompagné Trotsky sur le train : « *Le wagon du commissaire du peuple était celui du ministre tsariste des Chemins de fer. Trotsky l'avait adapté à son usage ; le salon avait été transformé en bureau-bibliothèque ; (...) des rayons chargés de livres, encyclopédies, ouvrages techniques ; d'autres sur les sujets les plus variés attestaient la curiosité universelle du nouvel occupant ; il y avait même un coin français, où se trouvait la traduction*

française des études marxistes d'Antonio Labriola. » Un livre qui ne risquait pas de venir du « pillage » d'une bibliothèque tsariste !

Quant au Trotsky craignant « pour sa sécurité », alors que son train était destiné à l'emmener à chaque point du front qui menaçait de se rompre, c'est d'un ridicule achevé.

Le train amenait là où il intervenait un supplément d'équipements : nourriture, vêtements, bottes et armes. Et n'étaient évidemment « blindés » que les locomotives et les wagons portant des canons !

Mais on savait déjà qu'en matière de train, la compétence de la SNCF avait des limites !

Jacques FONTENOY

• SNCM - Marseille

# Une bataille se termine

Le choix de la CGT de la SNCM de cesser la grève a été assez soudain pour surprendre de nombreux grévistes, qui étaient décidés à tenir malgré le chantage au dépôt de bilan et aux licenciements, fait par le gouvernement sous le couvert de lois présentées comme inexorables.

## Tenir tête au gouvernement ?

Le lundi 10 octobre, la CGT semblait décidée à ne pas céder à l'ultimatum posé par les ministres Perben et Breton. Ceux-ci avaient présenté leurs propositions de privatisation partielle avec 400 suppressions d'emplois. Ou bien les grévistes reprenaient le travail, ou bien, le vendredi suivant, la direction déposait le bilan auprès du tribunal de commerce.

D'autres événements inquiétaient les grévistes. Le week-end précédent en effet, on avait appris l'arrêt de la grève des agents du Port Autonome de Marseille, le PAM. Surtout, on apprenait que FO, la CGC, et les syndicats d'officiers trouvaient des « avancées » dans les propositions du gouvernement et envisageaient de quitter le mouvement. En dehors de l'encadrement, ces syndicats réunis ne représentaient qu'une poignée de grévistes, mais c'était quand même une défection.

Par contre, la grève des métros et bus de la ville de Marseille (RTM) se poursuivait sans faillir. Malgré le langage de plus en plus hostile de la presse, la sympathie des travailleurs à Marseille et en Corse était chaleureuse. Enfin, une manifestation commune de la SNCM, la RTM, Nestlé, STMicronélectronique était prévue pour le samedi 15 octobre par les syndicats CGT, CFDT, CFTC, UNSA et Solidaires 13 avec le secrétaire général de la CGT Bernard Thibault.

C'est ce que relevaient les dirigeants de la CGT pour renforcer les grévistes. Ils ne croyaient pas à la menace de dépôt de bilan qui, d'ailleurs, n'est jamais qu'une procédure comptable. Et finalement l'assemblée générale du lundi 10 octobre avait pris la décision de continuer la grève dans l'enthousiasme et s'était terminée par l'*Internationale*. Cette décision était reconduite avec la même détermination par la quasi-totalité des employés sédentaires et des marins de l'assemblée du mardi 11 octobre.

## ...Ou préparer la reprise ?

Mais mercredi 12 octobre une succession d'assemblées préparait la reprise du travail.

L'une se déroulait mercredi

matin où les dirigeants de la CGT changeaient visiblement de langage. À 14 h, le secrétaire CGT des sédentaires expliquait dans une réunion de ceux-ci : « *On est arrivé au bout, mieux vaut accepter cela sinon ce sera la lettre de licenciement pour tous et non un plan social* ». La CFDT disait qu'il ne s'agissait pas d'arrêter la grève mais de la « *mettre en pointillé, de la suspendre* ». Il y eut plusieurs interventions contre l'arrêt de la grève, certains étant même en colère et pensant qu'il fallait en appeler aux autres services publics menacés de privatisation.

Mais d'autres pensaient que depuis 23 jours qu'on était en grève, on n'avait rien vu venir ; ni EDF ni les cheminots n'avaient bougé : il valait mieux ne pas en arriver au dépôt de bilan et aux plus de 2 000 licenciements que la presse envisageait dans ce cas.

Au soir de ce même mercredi 12 octobre, l'assemblée très nombreuse remplissait à craquer la salle de cinéma du ferry *Méditerranée*. Sur l'estrade, outre les élus et dirigeants CGT, l'avocat de la CGT ouvrit l'assemblée en expliquant qu'effectivement le dépôt de bilan était en cours, que dans ce cas il n'y aurait ni plan social ni même de congés. Tout le

monde serait licencié. Le premier salaire ne pourrait être versé avant quatre mois. Ayant atterri l'assistance, il s'en fut. Les dirigeants syndicaux dirent qu'ils ne pouvaient pas mener les travailleurs au dépôt de bilan, que c'était à ceux-ci de se prononcer. On sera, disaient-ils, en meilleure position pour continuer la lutte si l'on a repris le travail. En cas de dépôt de bilan, le syndicat n'aura plus aucun droit de regard, on entrerait dans une lutte hors-la-loi.

Il y eut de nombreuses questions d'ordre juridique sur les conséquences et les modalités d'un dépôt de bilan. Un marin du STC (Syndicat des travailleurs corses) voulait continuer la lutte, renforcé par un appel à la grève dans toute la Corse pour le samedi. Des grévistes s'étonnèrent du changement de cap de la CGT, alors qu'il n'y avait rien de changé depuis le lundi. Trois ou quatre autres intervinrent pour dire qu'il fallait continuer. Une militante de Lutte Ouvrière dit qu'on pouvait être fiers de notre grève, qui avait fait reculer le gouvernement dans un premier temps, et qui avait été suivie par les travailleurs au niveau national ; il ne fallait pas céder au chantage mais continuer la grève.

## Le vote de la fin de la grève

C'est jeudi matin que la décision fut prise par presque 600 marins et sédentaires. Un premier vote donna une nette

majorité pour que le vote s'effectue à main levée. Mais finalement le vote à bulletins secrets fut choisi afin de vérifier qu'il n'y avait pas de votant non-gréviste.

Deux piles de bulletins furent posés sur l'estrade où se tenaient les dirigeants syndicaux. Ils avaient été préparés de façon très particulière puisque l'un des bulletins portait « *Oui à la reprise de l'activité. Pour éviter le dépôt de bilan* » et l'autre « *Non à la reprise de l'activité = dépôt de bilan* » !. Ainsi celui qui votait "non" avait le sentiment qu'il votait pour le dépôt de bilan.

Chacun venait prendre le bulletin de son choix pour le mettre dans l'urne. Malgré l'avis du syndicat et le chantage du gouvernement, 73 votants se prononcèrent pour continuer la lutte, conscients qu'il fallait mettre à profit la mobilisation en cours et l'intérêt des travailleurs de tout le pays. Il y eut cependant 519 votes "oui" à la reprise du travail, même si beaucoup la votèrent en se disant prêts à reprendre la lutte.

Le gouvernement menaçait d'un dépôt de bilan. Peut-être n'était-ce là qu'un coup de bluff, mais peut-être y était-il réellement décidé et était-ce une menace réelle.

Pour le faire reculer il restait possible de continuer la grève, mais il aurait aussi fallu y rallier des travailleurs d'autres entreprises, visées elles aussi par les projets de privatisation, aller

vers une extension du conflit. Beaucoup de grévistes ressentait, plus ou moins clairement, cette nécessité de l'extension. Ils l'attendaient d'ailleurs de la direction de la CGT, et étaient de plus en plus déçus de constater que celle-ci, visiblement, n'en voulait pas.

Alors, pour continuer cette grève de déjà 23 jours, il aurait fallu aller contre l'avis de la CGT qui l'avait conduite jusque-là et la grande majorité des grévistes ne s'y sont pas sentis prêts.

Le protocole de reprise fut établi le vendredi 14 et les marins refusèrent de prendre la mer tant qu'ils n'en connaissaient pas le contenu. Finalement, les jours de grève seront tous retenus, moitié sur les salaires, moitié sur les congés ou les RTT. Ces retraits sont répartis sur trois mois. Aucune sanction ne sera prise pour les actions durant la grève.

À la manifestation de samedi 15, il n'y eut que quelques dizaines de salariés de la SNCM. Cette manifestation, avec la présence de Bernard Thibault, venait après la bataille. Il reste qu'il va falloir préparer les prochaines échéances. Et si le travail a repris, les anciens grévistes sont fiers de leur mouvement et ont encore beaucoup à discuter.

Correspondant LO

# Petits trafics et grosse prise

Les travailleurs de la SNCM avaient à peine terminé leur grève que certains journalistes s'employaient à les salir. Dans le journal *Le Parisien-Aujourd'hui* du 17 octobre, un journaliste écrivait : « *Le personnel de la compagnie se partageait en toute illégalité une partie importante du produit des ventes réalisées sur les ferrys (tabac, alcool, restauration...).* [...] *À la SNCM, marins et syndicats se partageaient en toute illégalité une partie importante de l'argent des ventes à bord effectuées entre le continent et la Corse. Certains d'entre eux, paraît-il, n'hésitaient pas non plus à prélever leur dîme sur les stocks de vivres de la compagnie [...].* »

Sans s'embarasser de scrupules ce journaliste présente l'ensemble des marins et des sédentaires, syndicalistes compris, comme des voleurs et il met dans le même sac tout le monde.

Cependant, il n'y a rien de choquant à ce qu'un cuisinier récupère en fin de trajet des produits périssables destinés à être jetés avant le prochain départ. Les navigants ont le droit d'acheter à la cambuse quelques cartouches de cigarettes ou un nombre défini de bouteilles d'alcool détaché.

Ce sont là des choses bien différentes des méfaits de quelques petits trafiquants mais surtout de vrais truands. Il en existe. De tels individus ont même menacé de mort un commissaire, qui a rang de second capitaine, parce qu'il avait voulu mettre fin à leurs pratiques.

Il n'y a rien à voir entre de tels individus et les marins de l'entreprise. En amalgamant tout, ce journaliste calomnie des centaines de marins et sédentaires qui vivent de leur travail, plutôt mal payé, et, pour les marins, souvent pénible. Il tentait aussi de discréditer la CGT

en la prétendant complice, ce que, bien entendu, elle nie catégoriquement, d'autant plus qu'elle s'y est opposée.

Ce qui révèle clairement les intentions de tels journalistes, c'est le témoin à charge qu'a trouvé une journaliste pour une interview sur LCI le 15 octobre : un ancien PDG qui a passé 14 mois à la tête de la compagnie.

Dès son arrivée, pas vraiment soucieux d'économiser les deniers de la SNCM, celui-ci avait éprouvé le besoin de faire entièrement refaire son bureau, pourtant tout neuf, et d'y faire installer toutes les commodités. Outre sa voiture de fonction il avait aussi réclamé qu'on lui fournisse une moto !

Quant à ses conceptions vis-à-vis du personnel, il les avait explicitées en ces termes : « *Je vous promets du sang et des larmes* ». Il reproche surtout à la CGT de s'être opposée à la suppression de 400 postes, et trouve

« *exorbitant* » le choix des salariés de prendre leurs congés en été.

Ces articles veulent discréditer des centaines de travailleurs qui viennent de mener une grève mémorable. Mais ils oublient que l'État lui-même vient de faire don, non pas de deux bouteilles de pastis, mais de l'entreprise entière, personnel compris, avec ses dix navires et ses bâtiments, à deux capitalistes privés. Que ceux-ci, pour une telle acquisition, évaluée au moins à 500 millions d'euros, vont juste verser 35 millions d'Euros, alors que l'État en versera 8,75 au capital, ainsi que 113 millions pour apurer les comptes et qu'il assurera le coût des 400 suppressions d'emplois prévues.

C'est un hold-up d'une tout autre taille, mais légal celui-là.

Correspondant LO.

• Régie des Transports de Marseille

# Les traminots toujours en lutte contre une semi-privatisation

Depuis le 4 octobre, les traminots marseillais reconduisent chaque matin la grève qui paralyse presque totalement les transports en commun de la ville. Il y a bien quelques métros le matin et quelques bus rarissimes, mais rien qui puisse remédier aux embouteillages qui bouchent les rues et les autoroutes.

## Les traminots s'opposent au partenariat avec le privé

Ils refusent la Délégation de Service Public (DSP) pour huit ans, de la gestion et de l'exploitation de la nouvelle ligne de tramway à un tandem Connex-RTM. La RTM, qui pourrait tout aussi bien assurer tout cela elle-même, a pris la Connex, filiale de Veolia-Environnement, comme partenaire privé pour déposer leur candidature commune mardi 18 septembre à la commission d'appel d'offres.

Ce partenariat à 50 % reviendrait cher aux contribuables de la ville et de la région. Ce sont déjà les finances publiques, ville, département, région, État et même Europe, qui paient les travaux en cours de réalisation de cette ligne de tramway qui traversera le centre-ville en doublant en bonne partie une ligne de métro déjà existante ; un projet évalué à 800 millions d'euros.

La Connex, d'après le journal *La Marseillaise*, fournira



trois cadres qui percevront leur salaire de la RTM, mais celle-ci devra verser à la Connex 300 000 euros par an pour la mise à sa disposition de ces cadres. On peut penser que la RTM, une régie municipale qui gère depuis des dizaines d'années le réseau de bus, métro et tramway de Marseille et de quelques communes limitrophes, est capable de fournir le même travail ! La Connex demande aussi 300 000 euros par an pour son « assistance technique » et 250 000 euros pour « la marge et les aléas ».

La Connex et la RTM partageront les risques, explique la direction de la RTM. C'est ainsi que la RTM assumera entièrement l'évolution de la mainte-

nance des installations fixes et du matériel roulant. La RTM et la Connex auront à charge chacune l'évolution des salaires de leurs employés respectifs : trois cadres pour la Connex et 3 260 agents de la RTM. La Connex assumerait l'évolution du volume de personnel pour l'exploitation et le contrôle. Elle partagerait avec la RTM les recettes du trafic tramway évaluées à 9,1 millions d'euros. Mais la RTM perdrait de son côté 14,1 millions de voyageurs du métro par an puisque les deux lignes se doublent. Il n'est pas fait mention d'investissement de la part de la Connex.

Tout ce montage constitue bien un généreux cadeau à la Connex. J.-C. Gaudin, maire UMP de Marseille, a commencé par expliquer que ce partenariat était nécessaire pour obtenir une aide de l'Europe mais il a dû renoncer à cet argument car la Banque Européenne d'Investissement a écrit elle-même que c'était conseillé, mais pas obligatoire.

Alors les salariés de la RTM ne voient pas pourquoi il faudrait faire ainsi cadeau de la moitié d'une ligne de tramway toute neuve à la Connex et des résultats de leur travail à ses actionnaires.

### Médias et patrons contre les grévistes

*La Provence* comme FR3-Méditerranée ne se lassent pas de déplorer que la ville soit bloquée, les usagers abandon-

nés, les entreprises et les commerces handicapés. Des unions de commerçants et d'artisans, sous l'égide de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), se sont regroupées pour payer une pleine page de *La Provence* où ils accusent la grève de les « tuer », et au cri de « *Sauvons nos chiffres d'affaires, préservons nos emplois et nos salariés* », ils lancent l'appel « *Tous ensemble pour construire un service garanti à la RTM!* » Ces gens-là aimeraient bien s'opposer au droit de grève des traminots.

### Mais la grève continue

Ceux-ci ne se laissent pas impressionner. D'ailleurs les dépôts sont ouverts et si un chauffeur veut sortir un bus il peut le faire. Il n'est gêné que par le regard des grévistes. Mais ceux qui ne participent pas à la grève sont très peu nombreux. Des grévistes sont allés distribuer des tracts dans le métro pour convaincre ceux qui ne sont pas en grève, surtout chez les administratifs, aux ateliers et au métro. Et bien des non-grévistes d'un jour promettent d'être solidaires en cas de journée importante.

Ils étaient nombreux pour manger ensemble une grande paella vendredi 14 octobre. Et les traminots grévistes attendent du monde pour le pique-nique sur le Vieux-Port en face de la mairie, prévu pour jeudi 20.

Correspondant LO

• Connex - Transports de Nancy

# La grève pour les salaires continue

Depuis mardi 18 octobre, les travailleurs de la Connex qui assure les transports urbains de Nancy, en sont à leur troisième semaine de grève. La direction refuse toujours de discuter réellement des revendications des grévistes, sans plus d'égard pour les usagers des bus et du tram.

À la demande de la CGT d'une augmentation des salaires de 8 % qui correspondait à la simple application de l'accord national dans les transports en commun, la direction a répondu qu'elle voulait bien discuter des salaires... de 2006 ! Le directeur a même déclaré

dans la presse que le salaire moyen était de 1 800 euros. Les grévistes ont rétorqué : « *Qu'il nous les donne et on reprend tout de suite !* »

La réalité, c'est que les salaires des chauffeurs commencent à moins de 1 200 euros net par mois et que la plupart gagnent entre 1 300 et 1 500 euros selon les horaires qu'ils font et les primes qu'ils touchent, notamment la prime de repas décalé et la prime de nuit. La direction s'applique à organiser les horaires des trajets de façon à payer le moins possible de primes, si bien que certains chauffeurs gagnent nettement moins aujourd'hui qu'il y a quelques années. Et dans les services

techniques de la Connex, des employés sont même en dessous du smic et touchent une prime de rattrapage jusqu'à ce que leur ancienneté leur permette de l'atteindre...

Vendredi 14 la direction a cru pouvoir faire reprendre le travail aux grévistes avec une prime de présentisme de 30 euros et elle a immédiatement annoncé aux usagers que les bus circuleraient le week-end. Mais c'est la poursuite du mouvement qui a été votée à la quasi-unanimité !

Pour la Connex, filiale de Véolia (groupe Vivendi), tous les moyens sont bons pour drainer les profits vers les actionnaires. En juillet dernier, avec deux

autres sociétés de transport en commun, Kéolis et Transdev, elle a été sanctionnée d'une amende de cinq millions d'euros par le Conseil de la concurrence pour entente illicite sur les appels d'offres des transports interurbains et des transports scolaires en Lorraine entre 1994 et 1999 : cette entente lui permettait d'imposer ses conditions aux collectivités locales, aux dépens des contribuables et des usagers. Avec tous les profits qu'elle a faits – légalement ou illégalement – la Connex a largement les moyens de payer les augmentations demandées par les grévistes !

Correspondant LO

• Fralsen Groupe Timex – Besançon

# La reprise après plus de trois semaines de grève

Démarrée le 23 septembre, à l'annonce des premiers licenciements secs d'un plan entraînant 140 suppressions de postes sur 260 d'ici fin 2007, la grève chez Fralsen a été massivement suivie jusqu'à la fin, mardi 18 octobre, et la production complètement arrêtée. Malgré la décision du tribunal qui, le 13 octobre, a condamné 5 travailleurs à 100 euros d'astreinte par jour pour « *entrave à la libre circulation* », les non-grévistes ont continué à laisser leurs voitures à l'extérieur de l'usine.

La direction qui jurait qu'elle ne paierait pas un jour de grève et, jusqu'à maintenant, n'avait jamais versé plus que les indemnités légales de licenciement, a dû en rabattre. Finalement, elle a lâché une indemnité de 10 000 euros pour les licenciés, au lieu des 25 000 euros réclamés, une indemnité acquise en cas de nouveau plan de licenciement. Les grévistes ont obtenu le paiement de 7 jours de grève, le mardi 18, jour de reprise, étant également payé. Il reste donc 10 jours, 5 pourront être récupérés, 5 autres ne seront pas payés mais les retenues seront étalées, y compris en 2006.

Bien que les grévistes n'aient pas obtenu ce qu'ils demandaient, le sentiment général est à la satisfaction. La reprise n'a pas été triste, les grévistes se accompagnant les uns les autres dans les ateliers jusqu'à l'heure de la sortie. La solidarité et l'ambiance tout au long de cette grève, où toutes les décisions se prenaient en assemblée générale, chaque jour, font que, comme le disait un gréviste, « *ce qu'on a obtenu dépasse le problème d'argent, on ne se regardera plus comme avant entre nous* ».

La grève des « Fralsen », comme on les appelle, a été suivie avec sympathie par de nombreux travailleurs de Besançon, où, comme partout, les licenciements succèdent aux licenciements. Qu'ils aient fait reculer leur direction est un encouragement pour les prochaines luttes.

Correspondant LO

• Michelin – Poitiers

## Coup de colère contre le transfert

L'usine Michelin, fabriquant des pneus poids lourds à Poitiers depuis 1972, est en passe d'être fermée d'ici juin 2006. Employant 1 200 salariés à l'origine, le site n'en compte plus que 480. Michelin projette de transférer la production dans l'usine de Joué-lès-Tours, avec comme perspective pour les travailleurs des préretraites, des mutations vers les autres usines du groupe ou le licenciement en cas de refus. Devant le mutisme de la direction quant aux conditions dans lesquelles se ferait ce transfert, le personnel ouvrier a bloqué l'usine pendant trois jours.

C'est de l'équipe du matin que le mouvement est parti, mardi 11 octobre. Dans l'optique d'une baisse programmée de la production en vue de la fermeture, la direction voulait supprimer le travail de la nuit du vendredi et celui du samedi matin pour les semaines suivantes, en imposant la perte de quatre jours de congé pour les salariés. Ce sale coup, venant dans un climat d'incertitude qui pèse depuis plusieurs mois, a été un facteur déclenchant. Les grilles d'entrée de l'usine ont été soudées afin de bloquer le site.

Les autres équipes ont rejoint le mouvement qui a rassemblé tous les ateliers, soit près de 400 ouvriers.

Depuis l'annonce de la fermeture de l'usine en juin, la direction refuse de négocier des améliorations pour les mesures d'accompagnement, dans le cadre de ce qu'elle appelle le plan de sauvegarde de l'emploi. Par ailleurs, aucun calendrier n'est défini pour celui-ci. Certains travailleurs ont 30 ou 35 ans d'ancienneté sur le site. En outre, dans le passé, lorsque l'usine de Joué-lès-Tours voyait son activité réduite, des salariés avaient dû déménager à Poitiers qui était alors en plein développement. C'est un véritable ras-le-bol qui s'est exprimé devant le mépris de la direction. Michelin a les moyens de payer pour les bouleversements qu'il impose à des familles ouvrières !

Le directeur du site de Poitiers, Cambazar, qui dirige également l'usine de Tours, a refusé de rencontrer les salariés, se contentant d'envoyer son directeur du personnel. Ce dernier, qui ne voulait pas discuter en présence des ouvriers rassemblés devant les

grilles de l'usine, a dû rester dehors.

L'occupation s'est poursuivie, jour et nuit, et le Bibendum, le symbole de Michelin qui du haut de ses cinq mètres dominait la nationale voisine, est parti en fumée sur la route. Les pompiers, appelés par la direction pour éteindre les feux de palettes et de pneus, ont refusé de le faire et ont versé 150 euros aux grévistes.

L'après-midi du 13 octobre, un médiateur de la Direction départementale du travail et de l'emploi, nommé par le préfet, organisait une réunion entre les représentants syndicaux, une délégation de salariés et le directeur, qui a bien été contraint de venir à Poitiers. Celui-ci a lié l'ouverture de négociations au libre accès de l'usine.

Tout cela a été discuté en assemblée générale et, si la reprise du travail a été votée pour le lendemain, la satisfaction d'avoir montré sa colère face à la direction dominait parmi les ouvriers. Il y a fort à parier que les prochaines négociations se feront sous le contrôle des ateliers.

Correspondant LO

• URSSAF – Montreuil (Seine-Saint-Denis)

## La Sécu s'éclate aux dépens de ses employés

L'URSSAF de Paris RP, dont le siège est situé à Montreuil, recouvre les cotisations de Sécurité sociale de l'Ile-de-France (excepté la Seine-et-Marne). 2 900 personnes y travaillent actuellement, réparties sur 12 sites.

Auparavant, la quasi-totalité du personnel travaillait dans la tour de Montreuil. Mais la direction, avec l'aide des pouvoirs publics, a éclaté le personnel sur les départements afin, paraît-il, de se rapprocher des cotisants. Sauf qu'elle en a profité pour supprimer des postes ! Cette opération ne s'est pas passée sans difficulté pour le personnel, parfois affecté arbitrairement sur un site non choisi, à Nanterre ou à Saint-Quentin-en-Yvelines en particulier.

En plus, cette déconcentration des services a eu comme corollaire de faire disparaître certains services (standard...), tandis que d'autres sont menacés à terme d'externalisation (traitement de certains documents, services annexes, etc.).

Par ailleurs, des dizaines de départs ne sont pas remplacés depuis plusieurs mois. Quand ils le sont, c'est souvent par des CDD, que la direction ne garde pas au-delà de six mois afin de ne pas être obligée de les titulariser comme le prévoit la convention collective.

Normalement, les employés touchent une prime d'un demi-mois de salaire fin septembre, pour peu qu'ils soient présents ce mois-là jusqu'au 30. Eh bien, la direction a mis fin au contrat de plusieurs CDD présents depuis plus de trois mois, juste avant le 30, pour économiser cette prime. Elle a fini par reculer pour quelques cas, mais pour d'autres elle a maintenu sa position.

À la Sécurité sociale, on est payé sur 14 mois, mais cela ne veut pas dire pour autant que le salaire global soit à la hauteur. La dernière grille des salaires, signée par des syndicats minoritaires (CFDT, CFTC) est à peine en vigueur que le premier salaire d'embauche est déjà juste au-dessus du smic. En plus, il y a la volonté d'individuali-

ser les salaires avec cette grille, même si les augmentations au mérite seront rares (20 % du personnel chaque année) et peu importantes.

La direction cherche d'ailleurs à nous mettre la pression en mettant en place des entretiens d'évaluation. Mais, vu l'accueil reçu lors des présentations du dispositif au personnel, cela ne paraît pas faire l'effet escompté, et c'est tant mieux !

Les directeurs en revanche n'ont pas été oubliés, une classification spécifique venant d'être signée octroyant à la plupart d'entre eux 400 euros mensuels d'augmentation, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Même si cela n'a encore rien à voir avec les hausses de salaires des grands patrons du privé, cela choque ici, vu la faiblesse des salaires.

Alors, bas salaires, pressions de la hiérarchie, charge de travail en hausse, le travail à la Sécu n'est pas la sinécure que certains veulent bien dire.

Heureusement, la direction tombe parfois sur un « os », comme quand elle a voulu licencier une employée rédactrice juridique : elle a été obligée de reculer, grâce à la mobilisation de ses collègues.

De même, lors de la grève du 4 octobre, au siège des dizaines de cadres et d'employés, habituellement peu grévistes, n'ont pas hésité à la faire ce jour-là.

Un dernier point positif : malgré l'éclatement, des liens ont été malgré tout maintenus entre les collègues des différents sites. Un gage pour l'avenir, face aux mauvais coups que nous prépare la direction, tout au service du gouvernement.

Correspondant LO



Mouvement des travailleurs en février 2005.

• ELM Leblanc - Drancy (Seine-Saint-Denis)

## Les ouvriers font reculer la direction

Lundi 10 octobre fut une journée animée chez ELM Leblanc à Drancy.

Nous savions que le chef d'atelier devait réunir les équipes par groupe de chaque chaîne le matin et l'après-midi et qu'il devait y faire une annonce. Le bruit courait que cette annonce était la suppression

d'une partie de la prime de boni : 15 euros sur 76,20 euros.

Aussi, quand la première chaîne de l'équipe du matin a été convoquée, toutes les chaînes se sont arrêtées et tout le monde s'est retrouvé dans le bureau du chef pour écouter ce qu'il avait à dire. Il a effectivement confirmé cette

amputation de la prime de boni, en nous expliquant qu'il s'agissait de la partie liée à la « qualité », partie qui, selon la direction, saute si les rejets s'élèvent à plus de 1,6 % de la production du mois. Pour septembre, ce pourcentage serait monté à 2,02 % !

Nous sommes restés une heure

à une soixantaine dans son bureau, malgré l'entassement et la chaleur, et l'équipe d'après-midi a recommencé de la même façon. Finalement, la direction est revenue, pour septembre, sur l'amputation de la prime, mais maintient sa décision pour les mois à venir.

ELM Leblanc prévoit des

bénéfices en hausse de 150 % pour 2005, et voudrait amputer le salaire des travailleurs déjà chichement payés ! Un chef aurait dit : « Il y a eu le feu dans l'atelier ». Si la direction persiste dans son projet, le feu pourrait bien redémarrer !

Correspondant LO

• Saint-Gobain Desjonquères – Sucy-en-Brie (Val-de-Marne)

## Énième restructuration... pour supprimer des emplois

À l'usine Saint-Gobain Desjonquères de Sucy-en-Brie, une nouvelle restructuration est en train de se mettre en place. Bien évidemment, il s'agit de réduire encore le nombre de salariés. Sur ce site, qui employait encore récemment plus de 800 personnes, le but avoué est de sortir la même production avec moitié moins de personnel.

À Sucy, il y avait récemment dix lignes de production de flacons en verre, essentiellement destinés à la pharmacie. Chaque ligne est composée d'un « Bout chaud », où est formé puis traité le flacon, et d'un « Bout froid » où il est contrôlé puis conditionné.

Nous tournons actuellement avec neuf lignes de production, mais deux de ces lignes sont doubles et produisent deux fois plus de flacons que les autres. Ce qui n'a pas empêché la direction de n'y affecter que le même effectif que sur les autres lignes.

La restructuration actuelle, qui fait suite à de nombreuses autres, supprime encore des postes de travail, à la composition (qui prépare le mélange pour faire le verre), au labo (qui contrôle la qualité et la solidité des flacons) et dans l'encadrement technique (un seul mécano pour trois machines, un seul chef d'équipe pour le Bout chaud et le Bout froid).

Ces nouvelles mesures s'ajoutent aux précédentes, il arrive de plus en plus souvent que des salariés soient seuls, sur une partie isolée de la ligne – par exemple dans les « salles propres » censées protéger les flacons de la poussière auprès d'une machine dangereuse. Plusieurs incidents récents sont venus souligner les risques encourus.

Comme nous travaillons en feu continu, avec cinq équipes, pour chaque suppression de poste, c'est cinq collègues qui ne sont pas remplacés à leur départ en retraite, ou tout simplement renvoyés à leur entreprise d'intérim. Il faut dire que SGD

use et abuse de l'intérim. Certains collègues travaillent avec nous depuis des mois, voire des années, avec un statut précaire. Sans parler de l'intérim ponctuel, très utilisé aussi : les effectifs étant calculés au plus juste, à chaque absence il faut appeler l'agence d'intérim en urgence, y compris le samedi à 22 heures.

Les progrès techniques sont indéniables. L'automatisation et l'amélioration des contrôles et de l'emballage, l'utilisation de machines plus perfectionnées au soufflage du verre, tout cela devrait permettre d'alléger le travail à l'usine et de diminuer le temps de travail. Tout le monde le souhaite, car travailler

en équipe, 24 heures sur 24, dimanche et fériés, à des températures pouvant dépasser 70°, dans un bruit à peine supportable même avec des protections d'oreilles, ce n'est pas humain. Il faudrait par exemple passer progressivement à 6 heures par jour. Mais pour accumuler toujours plus de profit – +14 % au premier semestre 2005 au niveau du groupe – Saint-Gobain a choisi plutôt de diminuer de façon importante le nombre de postes de travail.

Des salariés surchargés d'un côté, des intérimaires mis à la porte de l'autre, c'est la logique insupportable des patrons.

Correspondant LO

### • Alstom Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)

## Les travailleurs s'invitent au CCE

Les travailleurs d'Alstom Saint-Ouen sont sous la menace d'un plan de licenciements et de fermeture de l'usine. Mardi 11 octobre, ils se sont « invités » au Comité central d'entreprise qui devait en discuter à Mâcon.

La réunion devait se tenir dans un hôtel de cette ville, où se situe une autre unité du groupe. Les directeurs ont été pour le moins surpris, en sortant de leurs chambres, de nous voir installés à la table du petit-déjeuner (que la direction s'est empressée de nous offrir « spontanément »). Histoire de ne pas faire le déplacement pour rien, on s'est invités aussi au CCE, qui s'est tenu en public. Les patrons ont ainsi entendu leurs quatre vérités. Car dans l'affaire, tout est scandaleux.

Alstom est l'héritier d'un groupe mondial qui fabrique de gros équipements électriques, transfos, éléments de centrales, TGV, etc. Après des années de Monopoly industriel au cours desquels on nous a mariés avec divers partenaires, le gouvernement nous a revendus à Areva, qui n'en voulait d'ailleurs pas. Évidemment, après les belles paroles du début, Areva a commencé à préparer un plan de « restructuration » comprenant entre autres la fermeture de l'usine de Saint-Ouen.

Mais des plans, on en a eu,

à Saint-Ouen ! Et du baratin aussi. L'usine a compté plus de 2 000 salariés dans le passé. En 2000, prétendument pour la sauver, on allait installer un pont roulant de 300 tonnes et supprimer 200 emplois. Les emplois ont été supprimés et le pont est resté en rade. En 2003, nouveau « sauvetage » ! Cette fois, plus de pont, c'était par coussin d'air qu'on transporterait des transfos gros comme des locomotives ! Le tapis volant est resté en l'air et plus de cent emplois se sont encore envolés.

Aujourd'hui, ce sont les autres usines qui vont, nous dit-on, être sauvées mais les 335 emplois qui restent à Saint-Ouen doivent passer à la trappe, sans compter les emplois supprimés dans les autres unités !

Eh bien non ! La moyenne d'âge est de 47 ans et se retrouver à l'ANPE, sans qualification reconnue ailleurs qu'à l'Alstom, pour finir on ne sait trop où, et tout ça pour les profits des banquiers et des actionnaires, pas question qu'on l'accepte.

La direction se l'est entendu dire en face. Cette journée a été une étape. Il ne faut pas qu'elle soit la dernière.

Correspondant LO

### • LU Toulouse

## Visite et menaces du grand boss

Vendredi 30 septembre, le grand patron de LU est venu à Toulouse pour nous servir la grand-messe... et nous promettre l'ANPE.

L'usine LU (groupe Danone) de Toulouse, proche du centre-ville, à côté du quartier très populaire de Bagatelle, ne compte plus, suite à plusieurs plans de licenciements, que 120 salariés environ, alors que les effectifs étaient de plus de 300 en 1989. À l'époque l'usine s'appelait Heudebert.

On y fabrique les barres céréalières Grany, les pains grillés Le Villageois, Le Gourmand, et les Taillefine que l'on retrouve sur beaucoup de tables aux petits-déjeuners.

Les conditions de travail ont toujours été dures, avec des horaires en 3x8, 2x8 ou horaires de journée. Le travail est très physique sur beaucoup de postes, où il faut déplacer des charges importantes : des chariots qui roulent toujours mal ou des sacs d'ingrédients, sucre, sel, de 25 kg minimum. Beaucoup de salariés ont des problèmes de dos ou d'articulations. Certains se retrouvent en longue maladie pour ces raisons.

Les salaires de base sont faibles, proches du smic, même après vingt ans de travail, malgré les primes d'ancienneté et d'équipe. Par contre, les profits du groupe Danone sont importants : 317 millions d'euros de bénéfices en 2004, 839 millions en 2003.

Le grand boss de LU, qui a daigné nous rendre visite vendredi 30 septembre, supervise les 35 usines LU de par le monde. Il nous a servi la grand-messe avec un discours du genre : « Vous



avez une très belle usine... mais au niveau des ventes on s'enfoncé... L'usine n'a pas d'avenir. Vous allez avoir deux années difficiles à passer... Je donne deux à trois ans à cette usine... Il n'y aura pas de plan social... On ne fera pas la même erreur qu'à Calais. On va voir s'il y a un repreneur. »

L'argument de la baisse des ventes ne fait pas illusion : celles-ci font le yoyo régulièrement, et depuis longtemps. De plus la fabrication du Taillefine va partir au mois d'avril.

En réalité le patron fait planer la menace de fermeture d'ici quelques années, après LU Calais et Ris-Orangis. Mais on continue à fabriquer des biscottes et des Grany pendant que les actionnaires continuent d'engranger les profits. On ne sait pas quelles sont les intentions véritables du représentant des actionnaires de LU : s'il compte fermer l'usine

d'ici six mois, un an, ou cinq ans. On sait que, des raisons pour fermer, il en trouvera toujours une : baisse des ventes, rentabilité « insuffisante »... ou l'âge du capitaine. Toujours est-il qu'il nous met la pression et qu'il attend de nous qu'on produise bien sagement, sans rechigner, en baissant la tête, et en disant « oui patron » jusqu'à la fermeture.

Et comme les actionnaires préfèrent sans doute que l'image de Danone ne soit pas ternie, ils cherchent un repreneur pour faire le sale boulot, en licenciant petit à petit ou en fermant l'usine.

Ce qui dérangerait vraiment ces messieurs, quels que soient leurs projets, c'est qu'on se mobilise pour leur imposer de garantir nos emplois et nos salaires.

Correspondant LO

• Siemens ex-Vatech (Grenoble)

## Neuf jours de grève des travailleurs du nettoyage d'Onet

Comme l'a dit une travailleuse à la télévision, lundi 3 octobre, c'est le ras-le-bol qui a déclenché la grève des douze salariés de chez Onet, qui nettoient les bureaux et les ateliers de l'usine Siemens, à Grenoble. Ras-le-bol des salaires toujours bas, de 900 à 1 200 euros, même après des années d'ancienneté, ras-le-bol des conditions de travail qui se dégradent.

Les salariés revendiquaient une augmentation de qualification, la prime de panier pour tous (seuls les plus anciens la touchent), et ils refusent la surcharge de travail.

Ils ont reçu le soutien de la CGT de l'usine, qui fit signer une pétition menaçant la direction d'appliquer le droit de retrait des ouvriers, si la situation d'insalubrité persistait. Il y eut aussi des altercations entre des ouvriers de l'usine et des chefs d'Onet, qui amenaient des équipes extérieures pour nettoyer le soir ou le week-end.

Face à ce remue-ménage, la direction Siemens n'osa plus autoriser l'entrée d'employés Onet extérieurs à l'usine et envoya ses cadres nettoyer les ateliers. Elle diffusa une note où elle expliquait qu'elle n'était pour rien dans ce conflit. Ben voyons ! Qui sous-traite à plus bas prix le



nettoyage et utilise des entreprises qui ne respectent pas le droit du travail, ni leurs salariés ? Cette direction convoqua aussi un délégué CGT, lui reprochant d'intervenir dans un conflit qui ne le regardait pas !

Les grévistes se rassemblaient tous les jours devant l'usine, où ils avaient placardé des banderoles « Onet, Malhonnête » et « Onet-Siemens : association de malfaiteurs ». À plusieurs reprises, ils ont envahi le bureau du DHS de Siemens ainsi que celui du directeur de l'agence Onet.

Le quatrième jour de la grève, Onet lâchait la prime de panier et une augmentation de la qualification pour tous, sauf pour trois salariés, dont les deux délégués CGT à l'origine de l'action. La grève continua alors pendant encore cinq jours, mais la direc-

tion d'Onet ne voulait rien lâcher pour les deux délégués CGT.

Pour les autres en revanche, une augmentation totale d'environ 80 euros par mois est acquise. Ajouté à cela, la prime de fin d'année passera de 80 à 100 euros. Enfin, le prélèvement des jours de grève sera étalé sur trois mois.

S'il reste de l'amertume pour les deux délégués, les grévistes sont fiers de leur lutte et de s'être fait respecter. Ils ont même obtenu des excuses du directeur régional d'Onet. Ce monsieur, très méprisant au début de la grève, qui avait renvoyé les grévistes d'un revers de main en disant « dégagez », avait changé de ton et d'attitude le dernier jour

Correspondant LO

• Arcelor (Lorraine)

## Le patron se fait de la pub sur les suppressions d'emplois...

« Un remède contre le chômage » : c'est en ces termes que la presse a parlé de la société Hommes & Entreprise (H&E), créée en 1999 par Usinor (aujourd'hui Arcelor) avec le soutien de syndicalistes CFDT. Lors d'une présentation au palais de la Mutualité à Paris, avec la participation bienveillante de l'ex-patronne de la CFDT, Nicole Notat, le patron d'Arcelor s'est vanté de l'expérience en expliquant qu'il est possible d'aborder autrement les restructurations.

Jusqu'au milieu des années 1990, les départs en cessation d'activité à 50 ans, accordés dans la foulée des luttes des sidérurgistes à la fin des années 1970, per-

mettaient aux patrons de liquider les emplois « en douceur ». Mais, depuis un certain temps déjà, ni les pouvoirs publics ni Usinor ne voulaient plus payer.

Or, pour se débarrasser de certaines activités, en particulier sa branche Unimétal, Usinor a financé la création d'une société prestataire de services, H&E, aux activités variées, qui vont de l'entretien d'espaces verts à la numérisation de documents. 250 sidérurgistes venant d'Unimétal, mais aussi des autres usines du groupe Usinor, y ont été employés. Avant tout parce que cela coûtait bien moins cher que le plan social envisagé à l'époque. *Le Républicain lorrain* chiffre

l'économie à 140 000 euros par personne économisés sur cinq ans, pour l'État comme pour Usinor.

Mais pour les 250 sidérurgistes recasés combien de milliers d'autres n'ont pas pu retrouver d'emploi ? De 1984 à 2002, Usinor, puis Arcelor, ont liquidé 50 000 emplois. Et cela continue, malgré l'explosion des profits du numéro 2 mondial de l'acier.

Faire de la publicité autour du reclassement de 250 anciens sidérurgistes est aussi un moyen pour Arcelor de faire oublier les milliers de suppressions d'emplois encore prévues, en Lorraine, au Luxembourg et en Belgique.

Étienne HOURDIN

## Arcelor veut bien investir, mais pas créer des emplois

Le trust européen de l'acier Arcelor annonce qu'il investira 600 millions d'euros entre 2005 et 2008 dans ses deux usines du Nord, à Dunkerque et Mardyck.

Mais il avertit déjà qu'il n'est pas question d'y créer un seul emploi.

Les investissements, c'est pour améliorer la productivité,

mesurée en termes d'augmentation du profit, pas le sort de la population laborieuse. Qu'alliez-vous donc croire ?

Vincent GELAS

• Couzon – Courpière (Puy-de-Dôme)

## L'usine en liquidation... et les travailleurs ?

Le jeudi 13 octobre, la cour d'appel de Riom confirmait la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise Couzon de Courpière dans le Puy-de-Dôme, décision qui avait été prononcée un mois plus tôt par le tribunal de commerce de Thiers le 7 septembre.

Pour les travailleurs qui restent dans l'entreprise, cette décision s'accompagne du maintien de l'activité jusqu'au 13 décembre, dans l'espoir qu'avec cette décision qui annule les dettes de la société, soit un passif de 13 millions d'euros, un éventuel repreneur se présentera.

Cependant l'issue semble bien compromise pour les travailleurs de cette entreprise qui fut, depuis les années 1950, un des fleurons des arts de la table de la coutellerie thiernoise. Rien n'empêcherait un éventuel repreneur de licencier encore. Depuis 2000, il y a déjà eu trois plans de licenciements.

Le groupement d'entreprises Dasso-Couzon-Durol comptait, en 1975, 1 300 salariés sur plusieurs sites dans le bassin thiernoise. En décembre 2001 l'actuel PDG, Alain Feingold, rachetait le groupe, mis alors en redressement judiciaire, et ne reprenait plus que 356 salariés sur les 680 que comptait encore celui-ci. Il se débarrassait de plusieurs sites de fabrication. Pourtant, lors de cette reprise, le tribunal lui avait accordé une belle ristourne : il ne devait payer que 15 000 euros par mois pendant 18 mois, au lieu de 60 000. Cela ne l'empêchait pas de licencier encore en 2003 et d'annoncer un autre « plan social » en mai dernier, avec 108 suppressions d'emplois, sur les 273 encore en activité, et la fermeture de l'usine Dasso de Thiers.

Mais la veille du jugement de mise en liquidation, mardi 6 septembre, les ouvriers de Courpière apprenaient qu'il n'y avait plus d'argent dans les cais-

ses pour honorer les commandes, payer les fournisseurs, payer les salaires d'août et financer le plan social prévu avant les congés. 50 travailleurs, qui avaient reçu leur lettre de licenciement début juillet, ne touchaient pas la prime de 2 000 euros qui avait été promise... Aussi la grève éclata sur-le-champ.

Quand le tribunal fit arrêter le patron escroc pour le mettre en examen, les travailleurs présents devant le tribunal de Thiers étaient partagés entre la satisfaction de voir arrêter celui dont ils étaient victimes et l'inquiétude que l'usine cesse de fonctionner à l'issue du procès. Mais en fait, pour le patron, ce n'était qu'une garde à vue pour enquête : il a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire pour « banqueroute, tromperie sur la qualité substantielle de marchandises vendues, et vente de marchandises après suppression d'identification », en fait pour avoir fait estampiller « INOX France » des produits de coutellerie fabriqués en sous-traitance en Chine.

Évidemment, ce qui lui est reproché n'est pas de priver de salaire et de moyens d'existence des travailleurs et leurs familles. Et pourtant, aujourd'hui, il ne reste plus qu'environ 120 salariés qui continuent à se rendre dans l'usine de Courpière, où la production tourne au ralenti. Ils ont fini par toucher la paie d'août en septembre. La paie de septembre devrait être payée en octobre. Le jugement en appel de Riom leur laisse espérer être payés jusqu'en décembre. Et après ? Les travailleurs, qui étaient nombreux à assister à l'audience de Riom, ont compris qu'ils n'ont rien à attendre d'une justice qui ne s'intéresse qu'aux biens des patrons.

Correspondant LO

• EDF-RTE  
Région  
lyonnaise

Réaction  
contre les  
suppressions  
de postes

RTE (Réseau du transport électrique), qui est la partie de l'EDF qui s'occupe du transport de l'électricité et de l'entretien du matériel, a été filialisé fin août. Avec 347 millions de bénéficiaires en 2004 pour 8 000 employés, RTE est déjà très profitable. Dans l'immédiat, il n'est pas concerné par l'ouverture du capital d'EDF au privé. Mais, pour envisager une privatisation ultérieure, il faudrait encore davantage de bénéfices. Aussi des centaines de suppressions d'emplois sont prévues sur tout le pays.

Ainsi, au GET (Groupe exploitation transport) lyonnais, la direction veut supprimer six postes sur une centaine. Mais ses projets ne passent pas si facilement et, pendant quatre semaines, les employés du GET ont fait grève, deux heures par jour, pour empêcher ces suppressions. Les chantiers n'ont pas été faits et le site a été bloqué avec les camions.

Les travailleurs ont refusé de faire un chantier important pour la centrale nucléaire du Bugey. C'était un fort moyen de pression, car RTE doit indemniser EDF pour tout retard. Mais la direction a alors eu recours à la sous-traitance, au mépris des conditions de sécurité et en ignorant le droit d'alerte déposé par le CHSCT (Comité d'hygiène et sécurité - conditions de travail).

Craignant que le mouvement ne s'étende, la direction nationale a suspendu des suppressions de postes en Auvergne. Une grève de solidarité a quand même eu lieu, pendant quelques jours, à Clermont-Ferrand. Mais pour la région lyonnaise la direction maintient ses réductions de personnel. Et l'embauche de deux apprentis, qui ne resteront pas dans les effectifs, ne fait pas le compte.

Les grévistes estiment avoir bien fait de réagir. Car ces restructurations entraînent une augmentation des accidents du travail et des arrêts maladie dus aux pressions de la direction. Et cela, ils ne pouvaient pas l'accepter sans rien dire.

Correspondant LO

• SNCF

Dénonciation de l'accord  
sur l'intéressement

Les fédérations syndicales CGT, SUD Rail, FO, UNSA (autonomes) et FGAAC (agents de conduite) viennent de dénoncer l'accord sur l'intéressement proposé par la direction de l'entreprise. Les syndicats CFTD, CGC et SNCS (cadres supérieurs) se sont, eux, empressés de signer.

Avec cet accord, qui repose sur les résultats de la SNCF pour une période de trois ans, la direction se livre à un chantage : le versement d'une prime de 160 euros au titre de l'année 2004 (soit 27 millions au total), à condition que les syndicats signent l'accord.

En fait, l'accord prévoit l'octroi d'une prime, à la seule condition que les résultats soient bénéficiaires et atteignent ceux

prévus lors de l'adoption du budget SNCF. Il faudrait donc que les cheminots acceptent les suppressions d'emplois, le non-remplacement des départs en retraite, la pression sur les salaires et les pensions.

Le directeur mène campagne pour l'intéressement, via ses diverses publications, et, dans certains cas, en demandant aux chefs d'y aller de leur force de conviction. Elle s'appuie sur un sondage datant de 2002, qui aurait montré que 74 % des cheminots étaient favorables à l'intéressement. Là où ils ont des militants, la CFTD et la CFTC se rangent dans le camp des partisans de l'intéressement, le peignant des plus belles couleurs devant les cheminots et espérant en tirer

profit lors des prochaines élections professionnelles, qui doivent se dérouler en mars 2006.

Seulement voilà, si dans certains secteurs, compte tenu du blocage des salaires et des problèmes de fins de mois que connaissent tous les travailleurs, certains cheminots sont prêts à prendre les 160 euros tout de suite, sans voir plus avant les contreparties de l'accord, dans d'autres secteurs, la propagande de la direction et des syndicats signataires marche moins bien.

Certains font remarquer que, si la direction est prête à lâcher 160 euros spontanément, c'est qu'il y a anguille sous roche. D'autres disent qu'ils ne font pas la manche et que ces 160 euros sont encore loin des augmenta-

tions de salaire dont tous ont besoin. D'autres encore craignent que cette histoire d'intéressement ne cache une marche à grands pas vers la privatisation.

Comme des syndicats ont dénoncé l'accord, Gallois, le président de la SNCF, a décidé de verser les 27 millions d'euros, non aux cheminots, mais à un prétendu programme d'amélioration des conditions de travail. Mais puisque la SNCF se vante d'avoir renoué avec les bénéficiaires, qu'elle réalise donc l'ensemble du programme d'amélioration des conditions de travail et qu'elle verse, à l'ensemble des salariés, des augmentations de salaire dignes de ce nom !

Correspondant LO

• Hôpital Dron – Tourcoing (Nord)

La direction ne cherche surtout pas  
à calculer

Depuis que le personnel de gériatrie de l'hôpital Dron de Tourcoing se mobilise contre le sous-effectif chronique, la direction recule, au moins en paroles.

Les remplacements non pris en compte, les milliers d'heures supplémentaires à récupérer dans tous les services, la surcharge de travail, tout cela a fini par être mis publiquement sur le tapis devant la direction, qui a bien dû écouter les représentants du personnel et aussi de l'encadrement.

Rien que pour la récupération des absences structurelles - jours

de congés supplémentaires pour fractionnement des congés, formations, heures de délégation des militants syndicaux - il manque douze aides-soignants sur 129 et presque deux infirmières sur trente, en équivalents temps pleins.

En ce qui concerne la prise en compte des arrêts, maternité, maladie, accidents du travail, de l'ordre de 10 % de l'effectif, il faudrait 14 aides-soignants et 3,2 infirmières supplémentaires.

Après plusieurs assemblées générales dans les trois services de gériatrie, qui ont regroupé une majorité du personnel présent, plus un certain nombre qui venaient, bien qu'en repos, la

direction a dû recevoir les syndicats, soutenus par une délégation d'une quarantaine d'agents venus appuyer les délégués.

La direction a répondu qu'elle trouvait la demande de personnel justifiée. Elle a convoqué un conseil d'administration exceptionnel lundi 17 octobre pour demander à l'Agence régionale d'hospitalisation et au Conseil général, qui fournissent les crédits, une subvention d'exploitation exceptionnelle de 210 000 euros pour éponger les heures supplémentaires. Cela correspond à l'embauche de sept agents à temps plein pendant un an.

Mais cela ne règle pas le problème de fond, à savoir comment fonctionner sans générer d'heures supplémentaires, ce qui apporterait une amélioration des conditions de travail pour les agents hospitaliers et un confort de vie pour les résidents des services d'accueil de personnes âgées. C'est 54 agents supplémentaires qu'il faudrait embaucher à Tourcoing.

Il faut des effectifs suffisants pour l'accueil correct des personnes âgées dépendantes. C'est le problème de toute la gériatrie dans le service public.

Correspondant LO

• Peugeot – Poissy (Yvelines)

Les patrons ne connaissent pas la solidarité,  
les travailleurs, si !

Une jeune intérimaire en équipe à Peugeot Poissy depuis mai 2005, maman d'une enfant de trois ans qu'elle élève seule, a reçu le 30 septembre notification par lettre recommandée d'une mise à pied conservatoire pour « absences injustifiées ».

En réalité, cette jeune femme habite très loin de l'usine. Elle a trouvé une étudiante qui lui sert de nourrice et vient à 3 h 30 garder l'enfant lorsqu'elle-même est d'équipe du matin et embauchée à 5 h 30. Plusieurs fois, pannes de

réveil aidant, la jeune étudiante a manqué à l'appel. Et ces jours-là l'ouvrière intérimaire a prévenu l'usine et est restée garder son enfant. Quoi de plus normal ?

Lundi 3 octobre, la jeune femme est malgré tout venue au travail. Quand ses collègues ont appris ce qui la menaçait, l'émotion a été grande. À une vingtaine, ils se sont réunis à la pause avec un délégué CGT. La plupart ont attendu la venue et les explications de cadres de la direction. Comme le chef du secteur, ceux-ci ont juré que Peugeot n'y était pour rien, que la menace venait de la société

d'intérim. Après vingt minutes de discussion, le travail a repris, mais personne n'était convaincu. La nouvelle avait gagné la chaîne d'à côté, et avec elle l'indignation.

Dans la semaine, l'affaire a filtré sur internet. Des syndicats et des associations féministes ont envoyé des courriers de protestation à la direction de Peugeot. Un tract CGT a informé tout le monde dans l'usine et un peu partout les travailleurs étaient choqués et en discutaient. Au point que, mardi 11 octobre, la direction Peugeot a dû se résoudre à calmer le jeu. Non seulement la semaine de mise à

pied lui sera payée, mais la jeune femme sera aussi payée à rester chez elle jusqu'au terme de son contrat, fin octobre. La direction s'est aussi engagée à obtenir de l'agence d'intérim qu'elle lui trouve une mission longue durée près de chez elle.

À l'origine, la jeune intérimaire souhaitait une embauche ferme chez PSA, et on en reste loin. Tout le monde n'en est pas moins content, à l'usine, du recul de la direction. Cela fait du bien au moral.

Correspondant LO

## • Le projet de CDD pour les plus de 57 ans

# Encore plus de précarité

Un CDD pour les plus de 57 ans, pouvant durer jusqu'à 18 mois et renouvelable une fois : telle est la principale disposition du récent projet d'accord entre patronat et syndicats. Ce projet, auquel la CGT s'oppose aujourd'hui, sera vraisemblablement signé par d'autres confédérations d'ici quelques semaines.

Comme à chaque fois, cette nouvelle atteinte au droit du travail est présentée par le patronat comme une avancée sociale. Il s'agirait, dit-il, de favoriser l'emploi des salariés les plus proches de la retraite afin « de leur permettre d'acquiescer par leur activité des droits supplémentaires en vue de la liquidation de leur retraite à taux plein ». Nobles âmes, qui sabrent les pensions de retraite, qui licencient à tour de bras les salariés trop âgés à leur goût, et qui font semblant de se pencher sur leur sort !

La réalité des motivations du Medef est moins avouable. Car

sous couvert de favoriser l'emploi des « seniors », ce sont ses propres intérêts, et eux seuls, que le patronat a en tête.

Ce projet de CDD serait un nouveau coin enfoncé dans le droit du travail. La durée des CDD était jusque-là limitée à 18 mois : cette mesure, en autorisant leur renouvellement, les porterait de fait à trois ans. Et pour la première fois, ces mêmes CDD seraient justifiés non par la situation de l'entreprise (un « surcroît temporaire d'activité ») mais par celle du salarié (son âge). Même si les contraintes n'ont jamais beaucoup gêné les employeurs, qui ne se privent pas de les contourner, leur suppression sera un encouragement à la précarité.

Et selon un procédé désormais bien rôdé, on peut craindre que ces nouvelles dispositions soient généralisées un jour ou l'autre à d'autres catégories de salariés... et ce dès le débat parlementaire sur le futur « plan seniors » prévu l'année prochaine à l'Assemblée nationale.

Certains des syndicats qui s'appêtent à signer l'accord, au premier rang desquels on retrouve – c'est devenu une habitude – la CFDT, ont fait état des « reculs » que leur fermeté lors des négociations

ans. Mais en réalité, ces prétendus reculs ont-ils été autre chose qu'une partie de poker menteur, où le patronat a fait mine de rabattre (provisoirement ?) certaines de ses prétentions afin que les syndicats puis-

certaines confédérations. Nul ne sait combien de salariés âgés de plus de 57 ans seront effectivement embauchés avec ce CDD. D'ailleurs cela ne dépend nullement de cette nouvelle mesure, mais de la seule volonté des patrons et de leurs besoins. Il est à parier que les salariés disposant d'une compétence et d'un savoir-faire nécessaires pour la production auront plus de « chance » d'en bénéficier... le temps nécessaire au patron. Par contre, les travailleurs en production, eux, n'auront guère cette « chance »-là. Ce qui est par contre certain, c'est qu'il n'y aura au bout du compte pas un chômeur de moins.

Suite au protocole d'accord, Villepin s'est réjoui de ce qu'il a appelé « une véritable rupture avec les logiques du passé ». Un signe de plus, si c'était nécessaire, que les travailleurs n'ont, quant à eux, aucune raison d'en être satisfaits.

Jean RAYNARD



aurait permis d'imposer aux exigences initiales du patronat. Au départ, le Medef réclamait la suppression des primes d'ancienneté, la non-prise en compte de ces CDD dans les effectifs et surtout, la remise en cause de la dispense de recherche d'emploi dont bénéficient les salariés de plus de 57

sent se glorifier des reculs de leur « partenaire social », permettant d'avaliser l'essentiel du projet ?

Si cet accord est approuvé, le patronat y aura gagné un pas vers la levée des restrictions existant encore dans le recours aux CDD au lieu des CDI... qui plus est, avec la bénédiction de

## • Grippe aviaire

# Une menace et un révélateur

Le spectre d'une nouvelle épidémie plane sur la planète. Le virus coupable, appelé H5N1 par les scientifiques, est apparu en Asie en 2002 dans les élevages de volailles, s'est propagé depuis, via des oiseaux migrateurs, jusqu'en Europe. Il a atteint maintenant la Turquie, la Roumanie, la Bulgarie, la Grèce...

À ce jour, l'épidémie reste une maladie des animaux – c'est pour cela qu'on parle de grippe aviaire – mais le virus, parce qu'il est capable de passer à l'homme, a fait une soixantaine de victimes parmi des personnes qui étaient en contact étroit avec des animaux malades. Heureusement le virus H5N1 ne semble pas être, à ce jour, capable de passer de l'homme à l'homme. Le risque de contagion est donc encore limité, mais si le virus devenait capable et pouvait donc se transmettre par un simple éternement ou une quinte de toux, on ne parlerait plus de grippe aviaire mais de grippe humaine. On aurait alors tout à craindre de ce virus qui est un véritable tueur, puisque 70 % des personnes infectées sont mortes. Le virus H5N1 pourrait devenir responsable d'une épidémie aussi redoutable que celle de la grippe espagnole qui, en trois vagues en 1918 et 1919, fit vingt



Vétérinaire d'une équipe sanitaire dans un village de Roumanie. Plus le pays est pauvre, plus les contrôles sont incertains.

millions de morts, plus que la guerre mondiale. Les scénarios les plus pessimistes évoquent déjà cette possibilité.

D'autres scénarios moins dramatiques se fondent sur l'exemple de l'épidémie de SRAS (pour syndrome respiratoire aigu sévère), qui, en 2003, avait touché près de 8 000 personnes, en tuant près de 700 dans 31 pays. Le virus en cause était un virus d'origine animale qui avait muté et était devenu capable de se transmettre d'homme à homme, alors qu'avant 2003, il n'était responsable que de rhumes bénins... À cette époque l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) avait lancé pour la première fois de son histoire une alerte mondiale et évoqué le risque que le SRAS ne devienne la grippe espagnole

du 21<sup>e</sup> siècle... ce qui, pour le moment, ne s'est pas vérifié.

L'OMS n'a pas lancé de mise en garde mondiale contre le H5N1 et elle a maintenu son niveau de vigilance à trois sur une échelle de cinq. Mais elle met maintenant en œuvre des moyens pour traquer le virus, afin d'éviter une dissémination, telle qu'elle s'est produite en Asie où il sévit aujourd'hui dans une douzaine de pays.

Selon Bernard Valat, directeur de l'office international d'épizooties (épidémies animales) les mesures de prévention (abattage systématique des bêtes malades et mise en quarantaine de l'élevage) risquent de ne pas être appliquées dans les pays pauvres d'Afrique qui seraient, du fait des migrations des oiseaux malades, la pro-

chaine étape sur le chemin du virus. Par contre il se félicite que ces mesures de prévention soient prises dans les pays de l'Union européenne où on envisage d'interdire l'élevage des poulets à l'air libre. Il estime d'avance que ce qui n'a pas été fait dans les pays pauvres d'Asie ne le sera sans doute pas non plus dans ceux d'Afrique : en revanche ce sera sans doute fait dans une Europe qui a les moyens de se protéger.

C'est la même inégalité que l'on retrouve dans la prise en charge de la maladie. Il existe des médicaments appelés antiviraux, car ils peuvent empêcher le virus de se multiplier, comme le Tamiflu des laboratoires Roche. Mais devant l'explosion de la demande et alors qu'il serait urgent de multiplier les capacités de fabrication de ce médicament, Roche met en avant ses brevets valables jusqu'en 2016 et a refusé aux pays asiatiques le droit de copier ce médicament.

Les dirigeants de Roche, pour ne rien perdre de ce pactole – le Tamiflu leur a rapporté, en 2005, 660 millions d'euros – ont même breveté un procédé de synthèse de son principe actif, qui est d'origine végétale, fait à partir de l'anis étoilé chinois. Ils se protègent ainsi contre tout risque de rupture d'approvisionnement. Aujourd'hui Roche traite directement avec les gouvernements

pour vendre des stocks de son anti-viral : 23 millions de doses pour le gouvernement français qui envisage de les distribuer gratuitement en cas d'épidémie. Les USA, eux, ont passé commande pour un milliard de dollars. Cyniquement Roche regrette que « les gouvernements négocient serré » et que les prix de ces stocks aient « peu à voir avec le prix de vente à l'unité soit 24,91 euros, la boîte de 10 gélules ». Devant l'afflux des commandes, Roche vient de se donner l'air généreux... en se disant prêt à céder des licences... contre argent bien entendu !

Décidément avec l'industrie pharmaceutique il n'y a pas d'ambiguïtés : les médicaments sont réservés à ceux qui ont les moyens de les payer...

Quant au vaccin contre la grippe humaine qui permettrait, s'il était administré à tout le monde, de diminuer les risques de mutation du virus H5N1 par recombinaison avec le premier, pour le moment aucun gouvernement n'envisage une vaccination systématique et gratuite...

La grippe aviaire n'est pas encore arrivée, mais elle nous rappelle déjà que les moyens incomparables dont on dispose aujourd'hui pour traquer les virus, et lutter contre les maladies dont ils sont responsables, sont bien loin d'être accessibles à tous sur cette planète.

Cédric DUVAL